
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 10 décembre 2011, à 20 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Olivier Fiumelli*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 novembre 2011, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 10 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 12 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 13 décembre 2011, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département des finances et du logement (suite).

*Page 18, cellule 1300000, Direction des ressources humaines,
groupe de comptes 309, Autres charges du personnel.*

La présidente. Nous reprenons nos débats en poursuivant l'étude de cet amendement du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien qui, je le rappelle, demande une diminution de 300 000 francs sur la publication des offres d'emploi dans la presse. Le nouveau montant passerait à 2 742 976 francs.

M. Eric Bertinat (UDC). J'aimerais répondre brièvement à mon collègue Alberto Velasco, qui faisait remarquer tout à l'heure que tout le monde n'utilise pas l'internet et que la diffusion des offres d'emploi par ce seul biais risque de ne pas atteindre une certaine frange de la population concernée.

Mon objection est la suivante: la plupart des personnes qui cherchent un emploi aujourd'hui sont bien obligées de savoir utiliser l'internet, quelles que soient leurs qualifications. Dans tout office régional de placement, des bornes internet permettent de se connecter sur des sites publiant des offres d'emploi. Les gens qui n'utilisent que peu ou pas du tout l'internet sont généralement d'un certain âge, dirons-nous... Ils ne sont donc pas forcément en quête d'un emploi!

¹ Rapports, 3015.

Par conséquent, cet amendement qui vise à diminuer la ligne budgétaire dévolue à la publication dans la presse des offres d'emploi de la Ville de Genève a tout son sens, une telle mesure ne nuisant nullement à celles et à ceux qui cherchent du travail.

M. Simon Brandt (LR). J'en viens presque à regretter que la pause dînatoire ait interrompu notre débat, m'empêchant de réagir à chaud aux propos de M. Alberto Velasco. En tout cas, j'aimerais le remercier sincèrement d'avoir dit quelque chose que j'osais à peine murmurer du bout des lèvres: la publication des offres d'emploi est importante, car elle permet de soutenir la presse locale et même à certains journaux de survivre. Telle est la véritable raison de ce type de parution des offres d'emploi! Il s'agit d'une forme de copinage par le subventionnement en catimini de certains journaux!

Poussons le raisonnement à son terme: en y publiant ses offres d'emploi, la Ville soutient à bout de bras certains journaux qui ne pourraient survivre autrement pour des raisons économiques. C'est une manière de contourner la loi. Car il me semble que notre municipalité n'a pas le droit de subventionner directement un organe de presse.

Ce qui m'amène à une autre question: dans ces conditions, comment garantir l'indépendance des journaux ainsi financés et les prémunir d'éventuelles menaces de rétorsion de la part des payeurs? Je rappellerai ici l'anecdote d'un ancien conseiller administratif qui, ayant constaté qu'un certain journal avait écrit un article critique à son égard, avait dès le lendemain résilié l'ensemble des abonnements de son département! Il avait même proposé, quelque temps après, d'abolir la publication des offres d'emploi de la Ville dans ledit journal.

Mesdames et Messieurs, allons jusqu'au bout de la réflexion: voulons-nous que la Ville de Genève rachète directement certains journaux, simplement parce qu'ils n'arrivent pas à s'en sortir financièrement? Soyons clairs: les offres d'emploi dans la presse ont perdu depuis bien longtemps leur utilité principale, qui consistait à permettre aux gens de postuler à des emplois en Ville de Genève.

En outre, je rappelle que pour poser sa candidature à un poste municipal il faut imprimer un formulaire que l'on trouve sur le site internet de la Ville! La seule lecture de l'annonce ne suffit donc pas! N'importe qui peut avoir accès à l'internet dans les bureaux du chômage, les offices de placement, les bibliothèques... Je le répète, quand bien même on aurait trouvé dans la presse une offre d'emploi intéressante, il faut encore imprimer le formulaire ad hoc disponible sur le site de la Ville.

Alors, bas les masques! Mettons fin à la pratique du subventionnement des journaux en catimini! Soyons logiques, et admettons qu'au XXI^e siècle les per-

sonnes qui veulent postuler à la Ville doivent de toute manière passer par l'internet, comme c'est également le cas pour les demandes d'emploi à l'Etat.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, la ligne budgétaire de 3 042 976 francs dont il est question ici permet à la Ville de Genève de recruter de bons collaborateurs pour l'administration municipale. L'objectif principal, disons-le clairement, est donc de rechercher du personnel de qualité en ayant la garantie de l'atteindre par des annonces adéquatement diffusées. Il est vrai aussi que tout le monde ne possède pas forcément un ordinateur portable, et que la presse écrite est quand même encore vivante et bien lue.

Par conséquent, dans cette affaire, les Verts sont gênés par la velléité manifeste de la Ville de continuer à publier des offres d'emploi dans la presse – ce qui est une bonne chose en soi – justement pour lui apporter un soutien indirect. C'est un secret de polichinelle que nous connaissons tous: certains médias rencontrent de grosses difficultés en raison de la baisse générale du volume publicitaire. Il ne s'agit pas forcément des seuls quotidiens que je qualifierais de modestes, mais également des grands journaux appartenant à de grands groupes. La publicité est actuellement en train de se casser la figure, pour le dire ainsi! Il est vrai que la diminution de cette ligne budgétaire pourrait donc créer des problèmes de survie de certains organes de presse, ne soyons pas dupes sur ce point.

Néanmoins, les Verts estiment qu'il est problématique de soutenir la presse indirectement via la publication des offres d'emploi de la Ville. Nous préférons la transparence en la matière. Nous en avons discuté et nous avons décidé, pour cette année, de refuser l'amendement de l'Entente, même s'il va tout à fait dans le bon sens. Ainsi, nous entendons accorder un délai d'une année au Conseil administratif pour qu'il s'exprime sur le bien-fondé ou non du soutien de certains médias par la Ville de Genève. Est-ce réellement son rôle et son objectif? Voilà ce qu'il faudra nous dire.

Mais, en cas de réponse affirmative, il s'agira de le faire par le biais d'une ligne budgétaire véritablement créée à cet effet, en toute transparence. A ce moment-là, les groupes politiques pourront déterminer leur position à cet égard. En outre, il faut aborder la problématique en tenant compte de toutes les publications genevoises, et pas uniquement d'un ou deux quotidiens bien précis.

Nous ne refuserons donc cet amendement que par gain de paix, pour éviter de causer des problèmes, bien qu'il nous paraisse frappé au coin du bon sens. Ce faisant, nous donnons mandat très clairement au Conseil administratif de nous proposer d'ici à une année des mesures beaucoup plus transparentes en matière de diffusion des offres d'emploi de la Ville, d'une part, et de soutien à la presse, d'autre part.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il me semble a priori que vouloir faire quelques économies n'est pas forcément une mauvaise idée... Cependant, dans le cas présent, il faut d'abord tenir compte du fait que tout le monde n'utilise pas les moyens électroniques pour lire les offres d'emploi. Ensuite, si l'on consulte le budget à six positions, on s'aperçoit que cet amendement mettrait quasiment à zéro la ligne budgétaire spécifiquement dévolue à la publication desdites annonces par voie de presse, qui est pour l'instant de 320 000 francs. Il ne resterait donc rien! Il ne me paraît pas très indiqué d'enlever quasiment toute la somme d'un coup, même sous prétexte de faire des économies.

Pour ma part, j'enjoins aux auteurs de cet amendement de rectifier le tir. Oui à une économie, mais laissons quand même quelque chose sur cette ligne budgétaire! Sinon, plus rien ne se passerait en termes de publication des offres d'emploi de la Ville dans la presse. Je suis d'accord avec M. Wisard, il s'agit bel et bien d'une forme de soutien indirect à certains médias, mais cela ne nous dispense pas de réfléchir à ce que nous faisons en acceptant un tel amendement. Quand on agit ainsi, on doit d'abord songer au comment et au pourquoi! Cela doit être clarifié.

D'autre part, que l'on soit favorable ou non à ce genre de pratique, rien n'empêche le Conseil municipal de subventionner ou d'aider d'une manière ou d'une autre une entreprise quelconque. Je ne dis pas qu'il faut le faire, mais que cela se fait et s'est déjà fait! On se souvient que le Conseil municipal a voté des subventions directes au journal *Le Courrier*, par exemple. Encore une fois, je ne dis pas que j'approuve cette mesure, mais qu'elle est envisageable. Elle a au moins l'avantage qu'en l'adoptant nous savons ce que nous faisons, comment, pour quoi et pour qui. Il s'agissait alors d'aider *Le Courrier*, c'était clair, à nous ensuite de voter ou non ce soutien. En tout cas, cette procédure avait le mérite de la transparence.

Je pense qu'il serait important et utile que nous réfléchissions à la problématique de l'aide municipale indirecte à la presse via la publication des offres d'emploi. Nous serions d'accord de réduire cette ligne budgétaire pour faire des économies, à condition de ne pas complètement l'éliminer. Si nous nous privons de toute possibilité de publier ces annonces par voie de presse, les travailleurs non qualifiés comme les petits employés et les ouvriers, qui ne consultent pas forcément l'internet, n'y auront pas accès.

Or, sauf erreur – M^{me} la magistrate me corrigera, le cas échéant – le personnel de la Ville de Genève, notamment dans des secteurs comme le Service des espaces verts (SEVE), est composé d'environ 45% d'ouvriers. Notre municipalité n'emploie pas le même type de professionnels que l'Etat, dont dépendent notamment les enseignants et le personnel des hôpitaux. La Ville engage de nombreux

travailleurs manuels, qui ont besoin de pouvoir lire les annonces y afférentes dans la presse écrite.

J'invite donc les auteurs de cet amendement à présenter un sous-amendement pour proposer une diminution plus légère de la ligne budgétaire en question et ne pas la réduire quasiment à néant.

M. Simon Brandt (LR). A la suite de certaines remarques que je viens d'entendre, je précise certains points de mon amendement que j'ai déjà développés avant la pause dînatoire.

Nous ne proposons pas de mettre à zéro la ligne budgétaire dévolue à la publication par voie de presse des offres d'emploi de la Ville, mais justement d'en laisser une petite partie pour les postes spécifiques nécessitant une publication dans des revues spécialisées. Cependant, les trois quarts des postes municipaux concernent le travail de bureau, où la première qualification demandée aux candidats est une bonne connaissance de l'informatique. Alors, s'ils ne savent même pas consulter l'internet... De toute manière, ceux-là ne pourront pas être recrutés, puisque pour postuler ils devront imprimer le formulaire ad hoc disponible sur le site de la Ville!

Mesdames et Messieurs, soyons cohérents! Je propose donc de rebaptiser dès l'année prochaine cette ligne budgétaire en ne l'appelant plus «annonces dans la presse locale», mais «soutien en catimini à la presse locale». Ainsi, nous irons jusqu'au bout du raisonnement et nous pourrons soutenir officiellement tel ou tel journal, comme le rappelait M. Sormanni. Cette dénomination aura au moins le mérite de la transparence, et la Ville agira ainsi de manière moins hypocrite.

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, la liberté de la presse a un prix. Dans ce sens, comme l'a dit M. Wisard dont je soutiens les propos, le manque de transparence de la ligne budgétaire dont nous débattons ici nous gêne. Dans les budgets à venir, il vaudrait mieux prévoir une ligne ouvertement destinée au soutien à tel ou tel quotidien. D'ailleurs, la Ville soutient indirectement cet autre média qu'est la chaîne de télévision locale TV Léman bleu en lui confiant la diffusion des séances plénières du Conseil municipal.

Il faut reconnaître que la presse locale ne va pas très bien et que nous devons réfléchir à des moyens d'en garantir la pluralité. Evidemment, l'indépendance de la presse est inscrite dans la Constitution, où sont fixés ses droits et ses devoirs, je le rappelle. Elle ne doit donc pas être inféodée à quelque subvention que ce soit de nature contraignante.

Cependant, il est vrai que certains quotidiens sont grandement aidés par la publication des offres d'emploi, qui constitue une ressource financière loin d'être

anodine. Cela concerne non seulement les petits journaux, mais aussi des quotidiens au tirage considérable comme la *Tribune de Genève*. En effet, quand le nombre de ces annonces baisse en raison du recul économique général du canton, la *Tribune de Genève* en souffre elle aussi.

La nécessité légale de l'indépendance de la presse voudrait que nous poussions le raisonnement un peu plus loin. Certains journaux se sont vu interdire la publication d'offres d'emploi de la Ville de Genève. Je pense notamment à l'un des plus diffusés de notre cité... Je ne veux pas faire de polémique inutile, mais *Tout l'immobilier*, par exemple, est un journal extrêmement lu qui pourrait éventuellement profiter de la diffusion de ces annonces! Il emploie des travailleurs au même titre que *Le Courrier* et la *Tribune de Genève*, et l'on peut régulièrement y lire des articles sur la politique de la Ville de Genève... Pourquoi ne pas citer aussi le journal de l'Association suisse des locataires (Asloca), comme me le souffle M. Velasco? La liste pourrait être très longue!

A ce propos, je me souviens d'un débat qui a animé l'opinion publique, lors d'une législature précédente, au moment où *Genève home informations (GHI)* s'était vu interdire de diffuser de la publicité directe de la Ville de Genève, car ce journal n'avait pas l'heur de plaire aux autorités municipales... Alors, justement: où s'arrête la liberté de la presse et où commencent ses contraintes? Quelle valeur aurait la diffusion de messages divers via une presse des plus complaisantes à l'égard des autorités de la Ville? Voilà les questions sur lesquelles nous devons nous pencher, comme l'a dit tout à l'heure l'intervenant des Verts. Il nous faut réfléchir à la notion d'indépendance de la presse et aux limites à nous imposer, en tant qu'autorité politique, en termes de subventionnement indirect des médias.

Tout comme les auteurs de cet amendement, je n'ai pas du tout l'intention d'attaquer certains petits journaux en particulier, mais je pense que la position du Conseil municipal gagnerait en transparence si ses membres qui souhaitent soutenir des organes de presse précis proposaient la création de lignes budgétaires ad hoc. Ainsi, la Ville devrait déterminer clairement sa politique en la matière et l'assumer.

Je l'affirme d'autant plus librement que j'ai été directeur de TV Léman bleu et que je suis le premier à savoir combien cette chaîne a eu du mal – et en a encore aujourd'hui – à tenir le coup financièrement. Or, tout le monde reconnaît son utilité et sa contribution sur le plan culturel et pour l'animation de la vie politique locale. Il n'en demeure pas moins que TV Léman bleu vit avec très peu de moyens. Alors, pourquoi ne pas lui donner une aide particulière, tout comme au *Courrier* ou à la *Tribune de Genève*?

En tout cas, je suis d'avis que, si un tel subventionnement était mis sur pied, les sommes allouées devraient être équitablement partagées entre tous les médias.

Autrement, nous serions obligés de créer autant de lignes budgétaires ad hoc que de médias à soutenir! Pour ma part, je le répète, je considère qu'ils méritent tous le même soutien de la part de la Ville. En outre, il me semble qu'une telle appréhension de la problématique serait susceptible de recueillir les faveurs des auteurs de cet amendement que les indépendants voteront avec l'Entente, tout en espérant que la gauche nous soumettra ses idées pour assurer plus de transparence au soutien des médias genevois via la création de lignes budgétaires ad hoc. Nous devons être parfaitement clairs vis-à-vis des citoyens quant aux subventions que nous accordons, au lieu d'en dissimuler la distribution derrière divers prétextes.

M. Simon Brandt (LR). J'ai le droit de m'exprimer une seconde fois, car je suis l'auteur de l'amendement débattu. Mon intervention ne durera que quelques secondes; elle s'adresse au Conseil administratif. Il y a trois ans et demi, j'avais posé une question écrite... (*M. Sormanni proteste.*)

La présidente. Monsieur Sormanni, cessez de taper sur votre pupitre en criant que c'est inadmissible! Les auteurs d'un amendement ont le droit de prendre la parole autant de fois qu'ils le souhaitent. (*M. Sormanni hurle des protestations.*) Monsieur Sormanni, si vous continuez, je vous empêcherai de parler! L'étape suivante sera votre exclusion de cette enceinte pour ce débat! Alors, réfléchissez bien avant de continuer vos protestations! La parole est présentement à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt. J'aimerais juste rappeler au Conseil administratif que j'avais déposé une question écrite, il y a trois ans et demi, pour demander quels étaient les critères de sélection des petites annonces d'offres d'emploi dans la presse par la Ville de Genève. A ce jour, j'attends toujours une réponse...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 35 oui contre 34 non (4 abstentions).

M. Soli Pardo (MCG). Madame la présidente, mon collègue M. Sormanni soulevait un problème réel au moment où vous lui avez intimé l'ordre de se taire. Peut-être s'est-il exprimé d'une manière véhémence qui vous a déplu, mais il se trouve qu'une seconde prise de parole lui a été refusée, tout à l'heure, au sujet d'un amendement dont il était l'auteur. Cela ne s'est pas produit sous votre présidence, sauf erreur, mais sous celle de votre remplaçant, le vice-président Rielle, qui a cité – à juste titre, je pense – les articles 84 et 85 du règlement du Conseil

municipal. En effet, aucune clause dudit règlement n'autorise l'auteur d'un amendement à prendre la parole plus d'une fois.

La présidente. Monsieur Pardo, il faudrait que je relise le règlement pour la énième fois afin de m'en assurer. Cependant, pour autant que je sache, c'est ainsi que nous procédons habituellement dans les autres types de débat, où les auteurs d'un amendement, comme ceux d'une motion, ont toujours la possibilité de prendre la parole plusieurs fois. Si ce principe n'a pas été respecté tout à l'heure, au détriment de votre collègue Sormanni, c'était par erreur et j'en suis désolée.

M. Soli Pardo. Il faut que cette pratique soit uniformément appliquée à tout le monde, Madame la présidente! Il me semble que l'injustice dont a été victime M. Sormanni lorsqu'il s'est vu refuser une seconde prise de parole excuse sa réaction!

La présidente. Je comprends qu'il ait été frappé de cette injustice, mais je crois avoir dûment rappelé cet après-midi même que, malgré la procédure du débat accéléré, les auteurs d'un amendement pouvaient toujours s'exprimer plusieurs fois.

Page 18, cellule 1301000, Divers – Ressources humaines, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. L'amendement suivant émane du Mouvement citoyens genevois. Il demande une diminution de 1 100 000 francs correspondant à l'élimination de dix postes vacants à la Direction des ressources humaines.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 21 oui.

Page 18, cellule 1301000, Divers – Ressources humaines, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous passons à un amendement d'Ensemble à gauche qui demande une augmentation de 1 265 776 francs pour le Fonds mobilité.

M. Pierre Vanek (EàG). Je serai bref. Cet amendement répond à une revendication défendue depuis longtemps par les syndicats du personnel de la Ville de

Genève, et que le Conseil administratif avait d'abord décidé de satisfaire en inscrivant au budget 1 million de francs pour le Fonds mobilité.

Ce montant doit permettre le transfert d'un poste à l'autre, dans de bonnes conditions, de personnes employées par la municipalité et atteintes dans leur santé ou nécessitant une réaffectation. Nous avons tous été interpellés – mais seuls certains les ont entendus... – par les syndicats du personnel de la Ville, lorsqu'ils ont demandé le rétablissement de cette ligne budgétaire sacrifiée par le Conseil administratif dans le cadre des réductions opérées pour rectifier le projet de budget 2012.

Notre amendement demande donc une augmentation de 1 265 776 francs, car il faut ajouter au million de francs initial les charges sociales correspondantes. Certains se récrieront en disant que c'est une horreur et que le Conseil municipal ne peut pas se permettre de voter une somme aussi importante. Mais enfin, Mesdames et Messieurs, quand même! Ces 1 265 776 francs représentent un pourcentage minime de la masse salariale totale de la Ville, laquelle se monte à quelque 450 millions de francs, sauf erreur – je cite ce chiffre de mémoire. Ce que nous demandons est de l'ordre d'à peine le quart ou le tiers de 1%!

Je le répète, ce fonds garantira au sein de la fonction publique la mobilité nécessaire pour que le personnel engagé soit affecté à la bonne place au bon moment, notamment en cas de problème au poste occupé précédemment. Cette adaptabilité est une condition à remplir pour que cette masse salariale de 450 millions de francs que nous dépensons serve effectivement à payer des collaborateurs actifs à la bonne place, qui fassent un travail utile dans de bonnes conditions. C'est relativement peu cher payer que de garantir ce processus grâce à un montant équivalent au quart ou au tiers de 1% de ladite masse salariale.

Je vous invite donc à réfléchir à ces considérations, chers collègues, et à admettre que le Conseil administratif avait initialement inscrit ce million de francs au budget pour de bonnes raisons. Certes, il y a renoncé entre-temps mais, à mon avis, avec les économies opérées aujourd'hui du fait des amortissements accélérés et de la suppression de l'indexation décidée ce matin – voilà une charge prévue dans le domaine salarial à hauteur non pas d'un quart ou d'un tiers de 1%, mais de 1%, si mes souvenirs sont bons – nous avons assez de marge pour rétablir ce montant destiné à financer le Fonds mobilité.

Ce serait là un réel progrès en Ville de Genève, non seulement pour le personnel, mais également pour la municipalité elle-même et le bon fonctionnement de son administration, auquel nous sommes évidemment attachés. Je remercie donc ce plénum de voter notre amendement.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le Fonds mobilité est un problème en soi. J'admire la

finesse avec laquelle mon préopinant a esquivé la vraie question à se poser dans cette affaire... En effet, ce fonds est destiné à être utilisé en cas de problème entre un employé et son supérieur – si l'employeur n'a pas le courage de prendre la décision difficile du licenciement, qui est évidemment compliquée au sein de la Ville de Genève – en cas de maladie prolongée ou dans d'autres circonstances où un poste figurant au budget n'est finalement plus occupé. Pour y nommer quelqu'un si besoin, il suffirait alors à l'administration de transférer au Fonds mobilité le titulaire précédent qui pose problème pour pouvoir rémunérer son successeur sur l'autre ligne budgétaire!

Bref, ce Fonds mobilité est vraiment problématique en termes de ressources humaines. Si un problème se pose avec un fonctionnaire, il faut le régler, quelle qu'en soit l'issue – positive ou négative. Si l'administration décide de garder la personne malgré tout, qu'elle ouvre une autre ligne budgétaire pour lui confier un autre poste! A nos yeux, il est donc exclu d'augmenter ce Fonds mobilité. Je veux bien croire que, dans certains très rares cas d'absence prolongée, il faille absolument engager quelqu'un d'autre sur la ligne budgétaire afférente au poste concerné, mais c'est là une conséquence manifeste d'un dysfonctionnement au niveau des ressources humaines de notre Ville. Et c'est bien dommage!

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, nous refuserons évidemment cet amendement. Nous regrettons que la gauche veuille utiliser le Fonds mobilité pour créer une porte de secours dans la gestion du personnel, au lieu de régler directement des problèmes qui s'éternisent, qui finissent par envenimer certaines situations et qui ne sont agréables ni pour l'employé, ni pour l'employeur!

M. Soli Pardo (MCG). Chers collègues, j'aimerais tout d'abord apporter à ce débat une petite rectification qui me paraît essentielle. Je le fais en songeant aux lecteurs du *Mémorial* dans les siècles futurs, lorsque les traces orales de nos débats auront disparu...

Tout à l'heure, un conseiller administratif a prétendu que Carthage n'avait jamais été détruite! Madame la présidente, vous lui signalerez discrètement, afin d'éviter que cela ne s'ébruïte, que Carthage a bel et bien été détruite en 146 avant Jésus-Christ... A l'époque, on démolissait les villes! Mais ce magistrat pensait peut-être qu'à l'époque déjà, comme à Genève aujourd'hui, on ne pouvait plus rien démolir... Non, à ce moment-là de l'histoire, les villes pouvaient être démolies!

Pourquoi Carthage a-t-elle été démolie? Répondre que c'est à cause des Romains qui l'ont rasée après avoir gagné les guerres puniques, c'est faire fausse route. Non, Carthage a été détruite car elle n'avait pas d'Agenda 21 pour une ville durable! Voilà pourquoi elle a disparu! Je pense que cela devrait nous servir de leçon... (*Rires.*)

Pour revenir à l'amendement déposé par Ensemble à gauche, je rejoindrai – une fois n'est pas coutume – l'argumentaire du préopinant libéral-radical. En décidant de retirer du budget rectifié le million de francs du Fonds mobilité, le Conseil administratif a typiquement opéré une mesure d'économie saine, facile et indolore, qui ne cause de tort à personne – sauf peut-être à certains en face de moi...

Ce n'est pas dans un budget municipal que l'on doit prévoir de telles soupapes de sécurité pour assurer la «mobilité» du personnel. Je mets ce terme entre guillemets, car il s'agirait plutôt de problèmes dus à une maladie, au stress ou à une incompatibilité d'humeur entre un employé de la Ville et son supérieur. Je ne vois pas pourquoi ce genre de mesures préventives devrait figurer au budget! J'invite donc le plénum à suivre le Mouvement citoyens genevois et à rejeter cet amendement.

La présidente. Monsieur Pardo, si vous me permettez cette incise, je voudrais vous signaler que, dans le cas d'espèce, *Carthago non delenda est!*

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 27 oui.

Page 19, cellule 3101000, Divers – Ressources humaines, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. L'amendement suivant émane du Mouvement citoyens genevois. Il demande une augmentation de 370 000 francs destinée à la Cité des métiers, le nouveau montant passant ainsi à 388 247 francs.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, le Mouvement citoyens genevois propose de rétablir au budget la subvention initialement prévue en faveur de la Cité des métiers, qui a été supprimée dans le grand élan des coupes opérées entre-temps par le Conseil administratif.

Nous estimons que la Cité des métiers est une manifestation très utile. Elle est largement fréquentée – entre autres – par les jeunes à la recherche d'un emploi, d'une voie, d'une manière de se diriger vers un futur métier. Nous demandons donc le rétablissement de cette subvention, qui ne représente pas une somme énorme, afin que la Cité des métiers continue de servir de vitrine à la Ville et de lieu d'orientation professionnelle pour les jeunes.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste votera cet amendement. En effet, il nous semble très important de marquer notre soutien à la formation professionnelle. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que la Suisse peut se féliciter d'assurer une formation professionnelle de qualité, que ce soit par le système dual ou l'instruction publique. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous pensons que la Ville doit soutenir la Cité des métiers.

D'autres raisons plaident en ce sens, notamment le fait que cette manifestation nous donne l'occasion de présenter, parmi tous les métiers, les professions qui font la qualité de notre administration. En outre, les élèves du cycle d'orientation et les collégiens peuvent se familiariser avec des professions au sujet desquelles il leur est moins facile de se renseigner qu'autrefois, la plupart des activités se pratiquant différemment aujourd'hui où la relève n'est plus assurée par le contact direct entre les jeunes et le monde du travail.

Il y a encore une troisième raison à notre adhésion à cet amendement. Les organisations professionnelles représentatives – qu'elles soient syndicales ou patronales – sont souvent présentes à la Cité des métiers, assurant ainsi une certaine sensibilisation des futurs travailleurs et travailleuses au fait qu'ils et elles ont des droits. C'est une bonne occasion, avant leurs débuts professionnels, de leur présenter les conventions collectives de travail et de leur rappeler que, si le monde du travail leur impose des devoirs, il leur confère aussi des droits que la Cité des métiers contribue à faire connaître.

Pour ces raisons, le Parti socialiste votera cet amendement, comme je l'ai dit au début de mon intervention. Le Parti démocrate-chrétien en a déposé un qui va dans le même sens, mais qui demande une augmentation de 270 000 francs seulement de la ligne budgétaire concernée. Nous donnerons donc la priorité à celui du Mouvement citoyens genevois, qui correspond au montant initialement budgétisé pour la Cité des métiers et qui répond évidemment mieux à la réalité des besoins en matière d'orientation professionnelle.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, je ne répéterai pas tout ce que vient de dire ma préopinante, mais je compléterai plutôt ses propos.

Chaque édition de la Cité des métiers accueille 80 000 visiteurs, dont plus de 40 000 jeunes. Des élèves de toutes les écoles et de tous les niveaux – enseignement primaire, cycle d'orientation, collège – vont à ce rendez-vous important dans la vie de notre cité. Comme l'a justement précisé ma préopinante M^{me} Valiquer Grecuccio, les organisations syndicales mais également le monde patronal y représentent toute une panoplie de métiers. Quand on est jeune, on ne sait pas toujours quelle orientation ni quelle voie professionnelle choisir.

Dans ce contexte, la Cité des métiers est un excellent laboratoire dont nous ne pouvons faire l'économie en cette période difficile, où bien des gens se retrouvent dans des situations délicates en matière d'emploi. Le Conseil administratif nous donnera sûrement une explication à cet égard, mais il était absolument inconcevable, à nos yeux, qu'il ait songé ne serait-ce qu'une seule seconde à supprimer son soutien financier en faveur de cette magnifique manifestation qui sert à promouvoir l'emploi.

Le Mouvement citoyens genevois nous a brûlé la politesse avec son amendement qui demande le rétablissement complet de la subvention destinée à la Cité des métiers, mais il est évident que je le remercie, ainsi que le Parti socialiste, de vouloir réparer l'incommensurable injustice commise par le Conseil administratif.

On sait que la Ville de Genève a toujours un stand absolument formidable sur place. Il serait donc bien triste – aussi triste que la démolition de Carthage! – de détruire la position de notre cité au sein de cette magnifique Cité des métiers.

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames et Messieurs, les membres indépendants du Conseil municipal refuseront l'amendement du Mouvement citoyens genevois et, le cas échéant, celui du Parti démocrate-chrétien.

D'abord, il nous a semblé comprendre que tous les groupes politiques cherchaient à limiter les dépenses municipales pour réduire le déficit de la Ville annoncé ce matin en début de débat budgétaire. Or, je ne vois pas de compensation proposée pour équilibrer la dépense de ces 370 000 francs demandée par le Mouvement citoyens genevois.

Ensuite, il nous a été rapporté – avec justesse, à mon sens – que le stand de la Ville de Genève à la Cité des métiers coûtait extrêmement cher en regard de son utilité. Il me semble, d'autre part, avoir entendu certains représentants de la droite affirmer que la municipalité devait mieux gérer ses ressources humaines...

Dans la même logique, je pense qu'il faudrait éviter de demander au personnel de la Ville de consacrer son temps de travail à une manifestation où la présence de notre commune n'a que très peu d'impact. Telles sont les raisons pour lesquelles nous refuserons ces deux amendements.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce matin, j'ai eu le plaisir de vous faire un discours d'entrée en matière sur le budget 2012 en affirmant que nous devrions faire des choix. De manière générale à la baisse, mais pourquoi pas aussi des choix à la hausse?

Dans le cas d'espèce, le Parti libéral-radical votera avec plaisir cet amendement du Mouvement citoyens genevois pour rétablir la somme initialement pré-

vue en faveur de la Cité des métiers, et pour une raison assez simple. Comme on l'a dit précédemment, nous sommes en période de crise économique et il est de plus en plus difficile pour les jeunes de trouver un premier emploi, surtout quand ils suivent un apprentissage. Inutile de rappeler que, lorsqu'on a 15 ans et qu'on vient de finir l'école obligatoire, on n'est pas encore tout à fait prêt à affronter la vie tout seul. Et la Cité des métiers est la structure la plus adaptée pour permettre à des jeunes de trouver un apprentissage.

A ce sujet, j'ai une information pour certains préopinants qui se sont exprimés sans s'être jamais rendus à cette manifestation, apparemment. Quand elle a lieu, le Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA) incite tous ses élèves à y aller, dans l'optique de penser à la fin de leur apprentissage et de commencer à chercher un emploi. La Cité des métiers est également l'un des meilleurs endroits pour trouver un apprentissage dans le cadre d'une formation duale.

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous voterons cet amendement le sourire aux lèvres, et que nous attendons nous aussi les explications du Conseil administratif sur son choix de supprimer la subvention concernée. Ce matin même, M^{me} Salerno nous expliquait pourtant qu'il ne fallait pas faire de coupes budgétaires à la hache et à l'aveugle! Or, dans le cas d'espèce, il s'agit bien de cela!

M. Pascal Spuhler (MCG). Je ne voudrais pas répéter tous les bienfaits de la Cité des métiers déjà énumérés par M^{me} Valiquer Grecuccio et M. Chevolet, mais simplement faire passer un message. Madame la présidente, pourriez-vous transmettre aux trois indépendants – ou, en tout cas, à M. Chevalier qui s'est exprimé en leur nom – qu'ils feraient bien de revenir à la raison et de voter cet amendement? Il est vraiment ridicule de faire de la résistance caractérisée sur ce sujet. Qu'ils votent oui!

La Cité des métiers est utile pour les jeunes et pour leur avenir, car elle les aide à savoir quelle direction prendre. Beaucoup sont un peu perdus et ne savent pas vraiment ce qu'ils veulent faire. C'est une bonne opportunité pour eux de connaître les gens qui travaillent dans différents corps de métiers. Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, soyez un peu raisonnables et votez notre amendement!

M. Olivier Baud (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe Ensemble à gauche soutiendra cet amendement. En effet, la Cité des métiers a prouvé sa pleine utilité. En réalité, elle n'accueille pas 80 000 visiteurs, mais plutôt 70 000... Ce qui n'enlève rien au fait que son succès va croissant! Elle

a connu des débuts quelque peu difficiles, il est vrai, à l'époque où elle n'avait lieu que tous les quatre ans, mais ensuite sa périodicité est passée à deux ans et, maintenant, elle est devenue un véritable rendez-vous.

Je ne crois pas qu'amputer la ligne budgétaire y afférente de 370 000 francs mettrait réellement en danger l'existence de cette manifestation, mais il n'en demeure pas moins que la Ville de Genève y a légitimement sa place. Nous invitons donc ce plénum à accepter cet amendement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'ai bien compris que les 370 000 francs en faveur de la Cité des métiers seraient rétablis, mais j'aimerais quand même vous donner deux informations à ce sujet.

La première est chiffrée. En 2007, la Ville de Genève occupait 46 apprentis; en 2011, elle en compte 80! Voilà la preuve que notre municipalité fait un réel effort pour la formation des jeunes – et c'est bien!

Deuxièmement, je dois vous expliquer la raison pour laquelle le Conseil administratif a proposé le retrait de ce montant destiné à la Cité des métiers. Je vois M. Chevrolet ricaner comme s'il n'allait de toute manière pas me croire, mais je vous affirme qu'il ne s'agit nullement d'une mesure de rétorsion. En période de difficultés budgétaires, 370 000 francs représentent une somme plus que rondelette qui équivaut à plus de trois postes dans la fonction publique municipale. Je le signale pour ceux qui aiment tout calculer en termes de postes...

Or, au-delà de l'importance de cette dotation budgétaire en elle-même, il faut se souvenir que la présence de la Ville de Genève à la Cité des métiers exige un gros travail de la part de plusieurs fonctionnaires, hommes et femmes. Mesdames et Messieurs, je vous écoute avec beaucoup d'attention tout au long de l'année, et particulièrement depuis 8 h ce matin... Je vous ai donc souvent entendu vanter les mérites – ou parfois les déprécier – de la fonction publique municipale, décréter que cela suffisait avec l'augmentation du nombre de postes, qu'il en fallait moins, ou même beaucoup moins. C'est un discours permanent du côté droit de cette enceinte.

Eh bien, avant de voter des deux mains cet amendement, sachez que le stand de la Ville de Genève à la Cité des métiers demande énormément de travail à des hommes et des femmes au sein de l'administration; il ne s'agit donc pas uniquement d'allouer un montant de 370 000 francs à cette manifestation. Vous ne pouvez donc pas vouloir rétablir cette ligne budgétaire tout en refusant la création de postes de fonctionnaires, c'est tenir un double langage inacceptable en regard de vos responsabilités politiques.

Je le répète, si vous voulez soutenir la Cité des métiers, vous ne pouvez pas imposer la diminution du nombre de postes dans l'administration – y compris pour des tâches d'encadrement. Pour vous fournir une donnée très concrète, je vous signale que la coordination de la présence de la Ville à la Cité des métiers occupe une adjointe de direction aux ressources humaines, dans mon département. Sans le travail de cette femme-là, qui est – ô le gros mot! – cadre dans l'administration, il n'y aurait pas de stand municipal à la Cité des métiers.

Je vois bien que la majorité du Conseil municipal votera cet amendement tout à l'heure... Soit! Mais je pense quand même, en prévision des années difficiles à venir, que la Ville aurait tout avantage, à terme, à partager un stand avec les autres communes genevoises; cela lui permettrait d'assurer une présence valable à la Cité des métiers moyennant une dotation financière moindre.

En tout cas, Mesdames et Messieurs, n'oubliez pas que derrière toute prestation publique ou même interne à l'administration il y a des hommes et des femmes qui travaillent, et que, si vous voulez assurer la prestation en question, vous devez bien voter les postes correspondants! Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). J'aimerais juste préciser à l'intention de M. Spuhler – vous lui transmettez cette information, Madame la présidente, s'il vous plaît – que la Cité des métiers n'existe heureusement pas qu'une seule fois par an lors d'un salon à Palexpo. C'est aussi un établissement permanent qui dépend de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue; situé à la rue Prévost-Martin, il est ouvert cinq jours sur sept toute l'année et est fréquenté par de nombreux jeunes. Je pense que cela suffit amplement! Voilà pourquoi les indépendants et moi, Fabienne Aubry Conne, membre des Vert'libéraux, nous ne soutiendrons pas cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 66 oui contre 6 non (2 abstentions).

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que l'amendement pour une augmentation de 270 000 francs en faveur de la Cité des métiers déposé par le Parti démocrate-chrétien, en toute logique, est retiré après ce vote.

*Page 20, cellule 1400001, Agenda 21,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Nous passons à deux amendements du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, d'une part, et du Mouvement citoyens genevois,

d'autre part, qui n'en font qu'un puisqu'ils demandent rigoureusement la même chose, à savoir une diminution de 282 372 francs correspondant à la suppression de deux nouveaux postes d'adjoint scientifique à l'Agenda 21.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous présenterai cet amendement en quelques mots. Il relève toujours de la même problématique, que nous avons développée dès le début du processus budgétaire. En effet, l'exécutif demande sans cesse des postes supplémentaires et, pour nous, au vu de la situation financière actuelle de la Ville, ceux-là sont de trop; nous souhaitons donc qu'ils ne soient pas créés. J'insiste bien sur le fait qu'il s'agit de nouveaux postes, lesquels s'ajouteraient à ceux qui existent déjà.

On trouve toujours le moyen de justifier l'augmentation du nombre de postes, mais nous jugeons ces explications insatisfaisantes. A notre avis, ce n'est pas à la fonction publique municipale d'assumer les tâches que le Conseil administratif entend confier à ces deux adjoints scientifiques. Il existe des associations – que nous subventionnons, d'ailleurs – pour s'en occuper.

Par conséquent, nous avons déposé cet amendement en vue d'une diminution budgétaire que nous invitons le Conseil municipal à accepter, d'abord parce que nous devons faire des économies en 2012 et pour l'avenir – ces postes engendrant évidemment des charges pérennes – et, ensuite, parce qu'une bonne partie de la problématique est déjà prise en charge par des associations que la Ville subventionne. Je pense donc que ce n'est pas à nous de nous en occuper.

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour mieux comprendre le positionnement politique qui sous-tend cet amendement du Mouvement citoyens genevois, il faut se souvenir que ce groupe ne siégeait pas au Conseil municipal durant la législature précédente et que, contrairement aux autres partis, il n'a pas voté le projet qui a donné lieu à la création de ces deux postes.

Je rappelle donc qu'il s'agit ici de la concrétisation budgétaire de la motion M-949, intitulée «Pour le lancement d'une coalition internationale des villes contre l'homophobie», signée par l'ensemble des partis représentés à l'époque dans ce plénum et votée à l'unanimité par le Conseil municipal. Nous voyons ici que le Conseil administratif en a tenu compte.

J'aimerais souligner deux points. D'abord, comme nous le savons tous très bien, ce n'est pas tous les jours que le Conseil administratif tient compte des motions que nous votons! Je me permets même de dire qu'il s'assied tout bonnement sur un certain nombre d'entre elles! Mais, en ce qui concerne celle-là, il a décidé d'agir. Lorsque l'on veut une politique, il arrive un moment où il faut en

admettre le coût. Or, le coût de la politique contre l'homophobie que nous avons unanimement voulue, à l'époque, apparaît ici, à travers ces nouveaux postes prévus à l'Agenda 21.

Il me semble donc que nous devons nous montrer cohérents avec les incidences budgétaires de la motion M-949. J'étais l'un de ses signataires, mais son initiateur était M. de Matteis, que je remercie ici de son initiative. C'est avec une certaine fierté que je voterai contre cet amendement et soutiendrai la création de ces deux postes, afin que nos projets politiques prennent forme en matière de lutte contre l'homophobie. Ce sujet est important, et je signale au passage que la motion M-949 n'est pas la seule à en parler; à mon souvenir, le Conseil municipal a voté ces dernières années deux ou trois objets qui traitaient de la même problématique.

La prise en compte de notre volonté à cet égard par le Conseil administratif représente un espoir pour un certain nombre de personnes, notamment les jeunes gays qui se retrouvent souvent dans des situations délicates et en souffrent. On connaît le taux élevé de suicides parmi les personnes qui découvrent leur homosexualité! Dans le cas présent, voter ces deux postes, c'est assumer nos responsabilités et concrétiser notre volonté politique par la création des structures nécessaires pour la mettre en œuvre en matière de lutte contre l'homophobie. Nous refuserons donc cet amendement avec force!

M. Sylvain Thévoz (S). Le Parti socialiste s'opposera lui aussi à la suppression de ces deux postes d'adjoint scientifique à l'Agenda 21, notamment pour des raisons de modernisation de l'administration municipale. L'époque est nouvelle, le monde change, les publics aussi...

Au sein de la population, il y a maintenant des citoyens que l'on appelle LGBTIQ, acronyme de «lesbien, gay, bisexuel, transgenre, transsexuel, intersexe ou *queer*». Certains raillent ce terme, mais ce n'est pas drôle! Ces personnes n'ont peut-être pas la même orientation sexuelle que tout le monde, mais elles paient des impôts et devraient donc bénéficier des mêmes services. Par exemple, quand un couple de femmes – cela existe! – amène son enfant à la crèche – cela existe aussi! – comment doit réagir la personne qui l'accueille? Ce genre de questions se pose de plus en plus aujourd'hui. Je pense donc qu'il serait irresponsable que la Ville n'engage pas au moins une personne pour y réfléchir et apporter les bonnes réponses.

En ce qui concerne la création de ces deux postes, il en va également de l'égalité hommes-femmes. On pourrait croire qu'elle est acquise, mais attention aux retours en arrière! Il semble important au groupe socialiste de rappeler que notre municipalité emploie 4000 personnes, dont la plupart sont en contact direct avec la population à laquelle elles doivent réserver un accueil exemplaire.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais j'aimerais encore souligner un point qui me semble essentiel. Seule la Ville, en tant que structure, peut adhérer à une coalition des villes contre l'homophobie; ce n'est pas le cas des associations qui œuvrent dans ce domaine. En outre, parallèlement à l'adhésion de Genève à une telle coalition, il faut du personnel pour garantir la mise en pratique des comportements adéquats au sein même de la fonction publique municipale, pas seulement sur le plan de l'homophobie mais aussi en matière d'intégration.

Je citerai un exemple auquel je me réfère souvent: celui des personnes qui veulent déposer un dossier pour obtenir un logement à la Gérance immobilière municipale (GIM), mais qui ne comprennent pas bien le français. Il devrait exister une brochure explicative traduite en diverses langues, ou encore un ou une interprète, pour aider ces gens. C'est donc tout un savoir-faire qu'il faudrait développer à l'interne pour répondre aux questions d'intégration et d'homophobie. Les associations ne peuvent pas le faire, elles agissent sur le terrain selon d'autres modalités qui vont dans le même sens, mais qui leur sont propres et ne sont pas comparables à celles d'une administration publique.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, j'ai un peu de mal avec la terminologie qui concerne l'homosexualité! LGBTIQ, adjoints scientifiques... Je ne sais pas ce que recouvre la notion d'«adjoint scientifique» à l'Agenda 21 pour s'occuper de la problématique de l'homophobie.

Vous ne vous étonnez pas que le Parti démocrate-chrétien continue ici à suivre sa ligne en matière d'économies budgétaires. Sur les deux postes demandés, l'un peut être entièrement remplacé par l'action des associations concernées. En effet, il existe à Genève d'excellentes associations actives dans la lutte contre l'homophobie – l'association 360°, Dialogai ou d'autres, je ne peux pas toutes les citer. D'ailleurs, la Ville a l'habitude de subventionner ces associations de manière suffisamment importante pour leur permettre de bien fonctionner.

Dans le cas présent, ces deux nouveaux postes m'apparaissent comme un relais supplémentaire qui n'est pas précisément nécessaire. Je l'ai dit, je n'aime pas ce terme d'«adjoint scientifique». C'est à croire que l'homosexualité est une espèce de petite bête bizarre qu'il faut absolument analyser sous un angle scientifique en allant chercher les particularités de cette race minoritaire...

Quant au second poste d'adjoint scientifique à l'Agenda 21, il serait destiné à l'agriculture de proximité, si j'ai bien compris – mais je pense que la magistrature nous le confirmera tout à l'heure. Tout d'abord, j'aimerais bien savoir combien la Ville emploie d'agriculteurs! S'agirait-il, par hasard, de concrétiser la magnifique idée votée lors de la campagne électorale pour aménager des potagers urbains au

ped des immeubles? Si tel est le cas, qu'on nous le dise! Ou bien est-ce pour la culture du cannabis?

Mesdames et Messieurs, est-il vraiment nécessaire d'engager des adjoints scientifiques pour promouvoir l'agriculture de proximité et régler les problèmes d'homophobie? Pour ma part, je l'affirme clairement: ce n'est pas parce que l'on parle d'homophobie au Conseil municipal qu'il faut se sentir obligé de dire que c'est un problème absolument terrible et d'agiter la menace du suicide des jeunes gays pour justifier la création de postes dans l'administration. Comme si cela pouvait guérir tous les maux de la société! Ce n'est pas du tout avec des postes supplémentaires que nous réglerons ce genre de problèmes, c'est en nous écoutant et en nous connaissant mieux.

En revanche, pourquoi ne pas voter en troisième débat une subvention supplémentaire pour une association comme Dialogai, qui travaille sur la thématique de l'homosexualité? Cela coûtera toujours moins cher qu'un salaire de fonctionnaire municipal à plus de 150 000 francs par an! Je pense sincèrement que les associations concernées font un excellent travail et qu'il faut le reconnaître. Certes, en son temps, mon groupe était signataire – par la plume de Jean-Charles Lathion – de la motion M-949 pour soutenir la lutte contre l'homophobie, mais ce combat peut très bien être mené par l'intermédiaire d'associations.

Je sais que notre position sera minoritaire sur cet amendement, mais je demande quand même au Conseil municipal de renoncer au moins à l'un des deux nouveaux postes à l'Agenda 21, à savoir celui qui concerne l'agriculture de proximité. En outre, Madame la magistrate, faites disparaître de votre terminologie cette horrible dénomination d'«adjoint scientifique» pour se préoccuper des problèmes d'homophobie!

M. Claude Jeanneret (MCG). Il me sera difficile de prendre la parole après M. Chevrolet, qui vient d'exprimer avec beaucoup d'emphase ce que je voulais dire moi-même. Je ne répéterai donc pas ses propos, mais j'aimerais quand même insister un peu... Il existe déjà des structures qui s'occupent des problèmes d'homophobie; augmentons leurs subventions, mais ne fonctionnarisons pas les problèmes personnels des citoyens! Je préfère que des associations proches d'eux travaillent avec eux, au lieu de confier cette tâche à des fonctionnaires dont on ne connaît ni l'origine ni la tendance. Je ne vois pas pourquoi la lutte contre l'homophobie devrait devenir une fonction de l'administration publique, alors que des associations s'en chargent déjà très bien.

En outre, quand M. Chevalier accuse le Mouvement citoyens genevois de ne pas avoir été présent au Conseil municipal lors de la législature précédente pour voter la motion M-949, cela me fait sourire! Je me demande comment des dissi-

dents incapables de rester dans les partis qui les ont portés à l'élection osent se référer à des objets qu'ils ont votés précédemment en tant que membres desdits partis! Laissez-moi rire! C'est inacceptable et parfaitement ridicule!

Il n'en demeure pas moins que, comme les démocrates-chrétiens, mon groupe sera toujours très positif lorsqu'il s'agira d'augmenter les moyens que nous allouons aux institutions existantes. Il n'y a aucune raison de confier à l'appareil étatique les tâches bien gérées par les milieux privés.

M. Tobias Schnebli (EàG). Chers et chères collègues, je ne veux pas m'attarder sur les propos que vient de tenir le porte-parole du Parti démocrate-chrétien, repris en écho par son collègue du groupe d'en face que je ne nommerai pas, mais plutôt en revenir aux faits.

Il s'agit ici de créer des postes pour établir une action dans la durée, pour effectuer un travail de longue haleine qui demande un minimum de reconnaissance au niveau administratif. Ce travail ne doit pas être soumis chaque année aux aléas politiques et autres humeurs des subventionneurs que nous sommes. Il se peut qu'un jour l'arrosage des subventions ne soit plus aussi plein et que les sommes ainsi accordées ne suffisent pas. Au contraire, nous devons traduire notre attention aux problèmes d'homophobie par une reconnaissance officielle.

Malgré le peu de compétences qu'a la Ville de Genève en tous domaines – la droite l'admet aussi – elle a suffisamment de marge pour agir de manière complémentaire quand l'Etat, qu'il soit fédéral ou cantonal, ne le fait pas. Justement, alors que le Canton a des fonctionnaires chargés des questions d'égalité hommes-femmes et de la prévention du racisme, il n'emploie personne pour s'occuper des problèmes d'homophobie et de la violation des droits des LGBTIQ.

Il est quand même un peu facile de dire, comme M. Chevrolat, que l'on préférerait voter une subvention plutôt que la création d'un poste parce que cela coûte moins cher! Ce genre d'«engagement au rabais» ne profite pas à la Ville, qui a pourtant certaines compétences à développer et des créneaux à exploiter en matière de lutte contre l'homophobie. Ainsi, elle agirait de manière complémentaire, pour pallier ce que la Confédération et l'Etat ne font malheureusement pas. Pour ces raisons, le groupe Ensemble à gauche soutient la création des deux postes d'adjoint scientifique à l'Agenda 21 et votera contre cet amendement.

M. Sylvain Thévoz (S). Madame la présidente, je demande le vote à l'appel nominal sur cet amendement.

La présidente. Il en sera fait ainsi.

Monsieur Chevrolet, je vois que vous demandez la parole pour la deuxième fois et je dois vous la donner, car vous êtes l'un des auteurs de l'amendement débattu ici. Cependant, j'espère que votre intervention est absolument indispensable à notre bonne compréhension du problème traité...

M. Michel Chevrolet (DC). J'ai été interpellé par M. Baud!

Des voix. C'était M. Schnebli!

M. Michel Chevrolet. Ah oui, M. Schnebli... Je les confonds un peu, ils disent tous la même chose! Je voulais simplement affirmer que le Parti démocrate-chrétien serait prêt à accorder la même somme qu'il entend retrancher dans son amendement à une association comme Dialogai ou 360°. Je ne vois pas en quoi cela pose problème! Je félicite M. Schnebli de vouloir lutter contre l'homophobie, mais c'est aussi notre intention. C'est pourquoi nous serions prêts à déboursier le même montant en faveur d'une association, pour tenir nos engagements en la matière. Cependant, nous ne voulons pas de postes supplémentaires!

Et j'attends toujours une réponse du Conseil administratif au sujet du titre d'«adjoint scientifique» pour le poste dévolu à l'agriculture de proximité...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vais me faire un plaisir de vous répondre, Monsieur Chevrolet! Vous butez sur le champ lexical choisi par la Ville en termes de classification des fonctions et vous n'aimez pas le terme d'«adjoint scientifique», j'en prends bonne note. Je vous dis franchement qu'il sera très difficile de le changer! Votre collègue M. Lathion, fonctionnaire cantonal, pourra vous expliquer que les fonctions au sein de l'administration publique ont parfois des dénominations qui intriguent certains... Cela dit, décomplexez-vous! Si je vous disais que la personne chargée de la Cité des métiers à la Ville est également une adjointe scientifique, vous voteriez quand même les 370 000 francs que vous avez décidé tout à l'heure d'allouer à cette manifestation! Mais ne nous attardons pas davantage là-dessus!

Pour ce qui est de l'agriculture de proximité, il n'en est pas question dans l'affectation de ces deux postes; vous pouvez donc les voter sans aucun état d'âme!

J'en viens au rôle des associations actives dans la lutte contre l'homophobie. Elles ont bien évidemment un rôle à jouer, je vous rejoins sur ce plan. Et si vous

souhaitez augmenter les subventions de 360° ou d'autres associations analogues, eh bien, allez-y! Je suis sûre que vous serez nombreuses et nombreux – en tout cas, dans les rangs de l'Alternative – pour voter des augmentations budgétaires de ce genre. Et ce n'est pas moi qui vous jetterai la pierre pour cela, bien au contraire!

Mais revenons maintenant à la motion M-949 votée à l'unanimité par le Conseil municipal – et donc par vous aussi, Monsieur Chevrolet, je suppose. Sa numérotation ne dit rien à Monsieur et Madame Tout-le-Monde, mais beaucoup à celles et ceux qui siègent dans cette enceinte. Afin d'être plus explicite à l'égard de tous, j'en rappelle le titre: «Pour le lancement d'une coalition internationale de villes contre l'homophobie». Monsieur Chevrolet, comment voulez-vous qu'une association ait la légitimité nécessaire pour faire appel aux fonctionnaires d'autres villes en vue de lancer une coalition de villes contre l'homophobie?

Par conséquent, soit vous souhaitez que le Conseil administratif réalise vos projets et, dans ce cas, vous êtes obligés de lui en donner les moyens, soit vous devez admettre que vos motions ne sont que des vœux pieux, voire – pire encore! – des strapontins électoraux. Je ne crois pas que tel soit le cas, mais vous devez maintenant voter les sommes nécessaires à la concrétisation de ce que vous nous avez demandé – car c'est bien le Conseil municipal qui est à l'origine de la motion M-949, pas le Conseil administratif!

Ce n'est pas moi – ni un de mes collègues – qui serait arrivée un mercredi matin à la réunion du Conseil administratif en disant: «Tenez, les amis, si Genève devenait leader en matière de coalition des villes contre l'homophobie...» Non, c'est bien le Conseil municipal qui a manifesté cette volonté, tout comme il a demandé que Genève appuie la création d'assises contre l'homophobie. L'exécutif a répondu très volontiers à cette exigence, que j'estime très importante dans les politiques publiques à développer au XXI^e siècle.

Or, qu'avons-nous entendu à l'occasion de ces assises de la part des associations dont vous tressez les louanges à bon droit – car la plupart d'entre elles le méritent – Monsieur Chevrolet? Qu'elles souhaitent des relais institutionnels, à savoir la nomination de personnes spécialement chargées des questions d'homophobie au sein de la fonction publique. Je conviens que les domaines concernés par cette problématique ne relèvent pas tous des compétences de la Ville, mais plutôt du Canton.

Néanmoins, un groupe de citoyens engagés a beau former la meilleure des associations, il n'accédera pas à la forteresse du Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport, par exemple. Le travail contre l'homophobie à effectuer dans les classes ne peut être confié qu'à des fonctionnaires de l'Etat ou de la Ville. Quelqu'un a parlé de la sensibilisation à ces problèmes – qu'il s'agisse de l'homophobie ou de la diversité culturelle, du multilinguisme et

autres – dans les institutions de la petite enfance. On n’imagine pas que des associations interviennent dans les crèches pour faire le travail de la fonction publique en la matière! C’est donc bien à la Ville d’assumer ce genre de responsabilités et vous avez raison de le demander, Mesdames et Messieurs!

Cela n’empêche pas que les associations inscrivent leur action dans le prolongement de la nôtre. La Ville mène différentes politiques publiques articulées autour de certaines valeurs. Oui, je sais: le terme de «valeurs» est parfois considéré comme un gros mot quand on l’emploie pour désigner les fondements d’une volonté politique... Or, c’est bien au nom de ces valeurs défendues par les uns et les autres, ici, que la motion M-949 a été déposée. Il me semble qu’elle n’a recueilli aucun non et qu’une seule abstention, à l’époque, à savoir celle du libéral M. Queloz, dont la position à cet égard a toujours été très claire et qui a été le seul à l’assumer ouvertement. Tous les autres ont voté cette motion.

Lorsque vous acceptez un objet comme celui-là, Mesdames et Messieurs, vous donnez un signal au Conseil administratif, qui en tient compte in corpore! Cela revient à affirmer que Genève est traditionnellement une ville inclusive où tout le monde a sa place, où tout le monde – homme ou femme – a droit au respect et à la dignité indépendamment de son identité, de son origine, de son apparence sexuelle.

L’égalité est donc une valeur centrale en Ville de Genève! C’est notamment sur cette base que M. Maudet et moi-même, nous avons voulu ancrer certains principes de fonctionnement lors de la négociation du nouveau statut du personnel municipal. Il ne s’agit pas seulement d’une volonté pragmatique – même si, pour beaucoup, la politique est avant tout affaire de pragmatisme – mais du respect de cette valeur fondamentale pour nos perspectives politiques qu’est l’égalité.

La fonction publique municipale est une structure composée de 4000 collaborateurs et collaboratrices, auxquels il faut ajouter les 1450 personnes employées dans le domaine de la petite enfance. Une association ne peut pas effectuer le même travail qu’un tel potentiel de ressources humaines en matière de politique égalitaire. Seuls le Conseil administratif et le Conseil municipal peuvent en assumer la gestion, et j’aimerais vraiment que ce plénum, tous partis confondus, nous soutienne dans cet effort de la même manière qu’il a défendu la motion M-949. Le message doit être clair: oui, nous sommes cette Ville-là et nous l’assumons!

Les deux postes d’adjoint scientifique ne représentent quasiment rien en termes de charges, par rapport au budget total de la Ville de Genève. Pour certains, c’est deux postes de trop, mais cela ne les a pas empêchés de voter 370 000 francs en faveur de la Cité des métiers, ce qui implique beaucoup de temps et de travail en matière de ressources humaines dans l’administration. Citons encore l’exemple de la fête du 31 décembre. J’ai été la première magis-

trate à l'organiser – un peu à mon corps défendant – et je suis bien placée pour affirmer que cet événement a nécessité une importante mobilisation de personnel municipal.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, abandonnez ces vieux combats et la posture dogmatique du «zéro poste supplémentaire», surtout quand il s'agit de défendre des valeurs cardinales de votre Ville! Acceptez la création de ces deux postes d'adjoint scientifique et refusez cet amendement! Je vois M. Chevolet vaciller à ces mots...

La présidente. Je salue à la tribune du public M. André Python, député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je viens d'entendre un autre discours de la part de la magistrate que celui qu'elle a tenu à la commission des finances. Je suis peut-être en train de devenir sourd, mais il me semble que mon ouïe est tout de même encore assez bonne...

On nous parle maintenant de campagne internationale contre l'homophobie... Or, en commission, il était question de l'action du personnel de la Ville de Genève sur le terrain – mais il faut voir à quelle échelle! Notre personnel ne peut pas agir sur le plan international! Ce serait plutôt à l'Etat de Genève de s'en charger. Nous ne sommes qu'une commune! Certes, elle emploie 4000 fonctionnaires et 1450 professionnels de la petite enfance, mais ce n'est rien par rapport aux 30 000 employés de l'Etat! Par conséquent, Madame Salerno, agissez en collaboration avec lui!

J'ai de la peine à comprendre pourquoi c'est toujours à la Ville d'effectuer les tâches cantonales – elle en assume déjà beaucoup, parfois pour des raisons historiques de partage des tâches avant le regroupement des communes au sein du Canton et des différents quartiers au sein de la commune Ville de Genève. Mais la situation a évolué au fil des années et des siècles! Nous n'en sommes plus à l'époque où toute l'agglomération urbaine relevait de la Ville de Genève, à côté de petites communes rurales! Aujourd'hui, c'est bel et bien le Conseil d'Etat qui représente l'autorité cantonale suprême.

Quant à moi, depuis que je suis conseiller municipal – c'est-à-dire depuis 1979 avec une brève éclipse avant mon retour, il y a quelques mois – j'ai toujours défendu les intérêts de la Ville face à l'ogre Etat. C'est ce que je faisais tout à l'heure encore, en parlant du plumage de l'aigle genevois! On ne peut donc pas me soupçonner de favoriser l'action cantonale.

La problématique de l'homophobie est relativement récente et implique de nouvelles tâches dans le domaine du social. Mais la Ville de Genève ne peut pas

régler les problèmes du monde entier! Soyons donc raisonnables et tâchons de voir en quelle mesure nous pouvons agir en collaboration avec l'Etat. Ce sera peut-être à lui de piloter la lutte contre l'homophobie, moyennant la participation de notre municipalité, qui ne peut en aucun cas agir seule. Bien sûr, Genève est une ville internationale mais, au niveau de la commune, elle a très peu de pouvoir, comme toutes celles du canton, d'ailleurs – et, pour ma part, je le regrette!

Mesdames et Messieurs, ne nous accusez pas de vous servir sans cesse la rengaine des économies à faire. Il ne s'agit pas ici de supprimer des postes existants, mais de ne pas en créer de nouveaux qui deviendront pérennes et dont nous devons assumer la rémunération pendant des décennies, au moins jusqu'au départ à la retraite de leurs titulaires – bienheureux soient-ils, s'ils vivent longtemps! Je pense que ce n'est pas le moment de se lancer dans ce genre de nouvelles responsabilités qui coûteront cher. J'ai dit!

La présidente. Monsieur Chevolet, je sais que vous avez demandé une fois encore la parole... Je ne vous cache pas que, si je ne vous l'ai pas immédiatement donnée, c'est parce que le bureau du Conseil municipal était en train d'examiner le règlement pour savoir si les auteurs d'un amendement peuvent ou non s'exprimer plusieurs fois. Quoi qu'il en soit, nous traitons actuellement le vingthuitième amendement du projet de budget 2012, sur un total de plus de 80 amendements. Il est 21 h 15, et je ne suis pas sûre que les prochaines prises de parole annoncées sur ce sujet apporteront des changements fondamentaux au résultat du vote. Néanmoins, si vous insistez, je vous donne la parole...

M. Michel Chevolet (DC). J'ai presque été convaincu par les arguments de M^{me} Sandrine Salerno, tout à l'heure, c'est pourquoi je vacillais à la fin de son intervention! Il est vrai que je lui ai tendu une belle perche, ce soir, pour lui permettre de nous donner la position de la Ville par rapport à des valeurs fondamentales qui sont évidemment importantes pour moi aussi. Vous le savez, Madame la magistrate! Néanmoins, je continue à penser que ces mêmes valeurs peuvent parfaitement être défendues par le milieu associatif. S'il faut créer deux postes supplémentaires chaque fois que ce parlement émet une idée, nous n'en finirons jamais!

Cela dit, j'en reviens à ma petite question concernant l'agriculture de proximité. On nous demande ici deux postes, dont l'un sera dévolu à la lutte contre l'homophobie en Ville de Genève, j'en conviens. Cependant, à la page 59 des rapports PR-900 A/B, on peut lire qu'un poste sera créé dans le domaine de l'agriculture de proximité pour promouvoir des projets comme les serres de Beaulieu, la réinstallation d'abeilles en ville et la sensibilisation autour des questions diététiques... Je conviens que je ferais bien de me préoccuper un peu plus de diététique, mais je ne vois pas en quoi cela relève de l'inégalité sociale!

Madame la magistrate, je vous repose la question: les deux postes demandés à l'Agenda 21 seront-ils affectés à la lutte contre l'homophobie, ou l'un des deux concernera-t-il les «inégalités sociales» que sont les questions diététiques, la réinstallation des abeilles en ville et les serres de Beaulieu?

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, je vous rappelle que vous devez vous adresser à la présidente. Si M^{me} la conseillère administrative a une réponse à vous donner, elle pourra le faire tout à l'heure.

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, je pense que nous touchons là un problème assez sensible. Institutionnaliser la lutte contre l'homophobie en créant des postes dans l'administration peut être une manière d'agir mais, pour ma part, je ne suis pas persuadé de l'efficacité d'une structure étatique en la matière. Je crois que les personnes homosexuelles en difficulté ne considéreront jamais l'administration publique comme le premier interlocuteur auquel s'adresser. A mon avis, il leur serait plus facile de prendre contact avec les associations concernées.

En outre, je m'étonne que l'on ait besoin de donner à ces deux postes une dénomination qui ne correspond pas à leur fonction. Cela prouve qu'il y a un certain malaise là autour! La problématique de l'homophobie devrait être abordée sous un autre angle que celle de l'«adjoint scientifique». Quoi qu'il en soit, Madame la magistrate – vous transmettez, Madame la présidente – il me semble que nous sommes en droit d'attendre des fonctionnaires de la Ville qu'ils fassent preuve de la sensibilité nécessaire pour aborder ce genre de problèmes avec les personnes concernées, sans qu'il soit nécessaire de créer des postes à enseigne spécifique. Je trouve cela stupide, d'autant plus que le milieu associatif s'en occupe déjà. Par conséquent, je le répète, la création de postes supplémentaires n'est pas forcément la meilleure réponse à donner aux questions d'homophobie.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne prolongerai pas le débat, car je n'en ai pas le droit, étant donné qu'en principe je ne peux prendre la parole qu'une fois. Mais je dois répondre à la question précise de M. Chevolet.

Relisez la page 59 des rapports PR-900 A/B, Monsieur le conseiller municipal! Ce n'est pas moi qui l'ai rédigée, mais elle résume ma présentation, devant la commission des finances, des demandes budgétaires concernant le service Agenda 21 – Ville durable. Avec le chef dudit service, j'ai expliqué son action et développé certaines thématiques, dont celle de l'agriculture de proximité. Mais les deux postes demandés ne la concernent pas, il n'en a jamais été question! En réalité, nous avons

déjà créé en cours d'année un poste dévolu à l'agriculture de proximité, en amalgamant des restes de postes vacants. Voyez-vous, il arrive que nous parvenions à faire des miracles, alléluia! Mais les deux postes d'adjoint scientifique demandés ici concernent exclusivement les thématiques de l'égalité et de la diversité.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 36 oui contre 35 non.

Ont voté oui (36):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Benaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC).

Ont voté non (35):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julidè Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Page 20, cellule 1400002, Fonds chômage, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Chômage – économie sociale et solidaire, page 3 des subventions).

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (création nouvelle subvention Association de défense des chômeurs, page 16 des subventions).

La présidente. Nous passons aux subventions et au traitement de deux amendements déposés par le Mouvement citoyens genevois, qui sont liés mais que nous voterons l'un après l'autre. Le premier demande une diminution de 150 000 francs de la subvention destinée au Fonds chômage, faisant passer le nouveau montant à 5 400 000 francs. Le second demande une augmentation équivalente de 150 000 francs destinée à la création d'une subvention pour l'Association de défense des chômeurs.

M. Daniel Sormanni (MCG). A mon avis, nous pourrions voter ces deux amendements en même temps, car ils sont liés. L'amputation de 150 000 francs sur la ligne du Fonds chômage n'aurait pas de sens si cette somme n'était pas transférée directement vers l'association que nous souhaitons subventionner. J'insiste donc sur le fait que le même vote devrait, à mon sens, porter sur les deux amendements à la fois.

L'Association de défense des chômeurs, à laquelle nous voulons attribuer cette subvention, n'en reçoit plus depuis quelques années. Pourtant, elle travaille sur le terrain, auprès des chômeurs à Genève, aidant sur leur propre demande de nombreuses personnes en difficulté que l'Office cantonal de l'emploi oriente vers elle. Ce type d'accueil n'est nullement comparable aux prestations du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), de l'Hospice général ou de l'Office cantonal de l'emploi.

L'action de cette association est complémentaire et permet aux gens touchés par le chômage de se reconstruire, d'ouvrir de nouvelles perspectives et de recommencer à aller de l'avant. Elle a toujours assuré un travail de terrain, et nous souhaitons qu'elle puisse le poursuivre. Elle existe, elle souffre du manque de subventions, il faut lui donner un petit coup de pouce. Je pense que ce serait extrêmement utile!

J'aimerais encore vous rappeler deux points, Mesdames et Messieurs. Le Fonds chômage, dont j'ai été l'un des inspirateurs, a été créé il y a quelques années justement pour s'occuper des chômeurs sur le plan individuel. Or, comme nous aurons l'occasion de le redire lorsque le Conseil municipal examinera les rapports d'activité du Fonds chômage pour les années 2009 et 2010 – ils ont déjà été soumis à la commission des finances – cet organisme mène une action très intéressante et accorde des subventions à des associations chargées de réinsertion, mais cela fait longtemps qu'il ne s'occupe plus des chômeurs à l'échelle individuelle. Nous aurons l'occasion de reparler du champ assez large de ses activités, qui devrait à mon sens être redéfini et complété selon des orientations bien précises.

Dans le contexte du débat budgétaire, essayons de donner un coup de pouce à l'Association de défense des chômeurs. Nous parlions tout à l'heure du rôle des associations dans le cadre d'une autre problématique sociale; en ce qui concerne le chômage, je pourrais citer encore Le Trialogue, dont nous parlerons tout à l'heure, et d'autres. Aidons-les à s'occuper de nos chômeurs!

Quant au transfert de la somme demandée pour l'Association de défense des chômeurs depuis la ligne du Fonds chômage, j'entends déjà se récrier tous ceux qui craignent qu'une telle mesure diminue la capacité de cet organisme. Il n'en est rien! Ce fonds reçoit déjà une dotation d'environ 5,5 millions de francs, qui s'élevait à quelque 5,7 millions de francs pour les années 2009 et 2010, me semble-t-il. Rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs! La Ville alimente annuellement ce fonds à hauteur de presque 6 millions de francs! Cela représente un effort important pour notre municipalité.

Or, il se trouve que, pour différentes raisons, cet argent ne peut pas être utilisé dans sa totalité. En effet, au 31 décembre 2010, le Fonds chômage enregistrait une réserve de 6,1 millions de francs qui aura certainement augmenté en 2011, les dépenses ayant été à peu près analogues. En tout cas, telles sont les informations que j'ai reçues de la part du département des finances et du logement. Cela nous fait donc un total de près de 9,5 millions de francs de réserve pour ce fonds! Dans ce contexte, nous ne préteriterions pas son action en diminuant sa subvention de 15 000 francs pour l'année 2012, je vous rassure sur ce point, Mesdames et Messieurs!

Telles sont les raisons pour lesquelles je vous invite à voter ces deux amendements pour une diminution de la subvention du Fonds chômage et le transfert de la somme correspondante à l'Association de défense des chômeurs, nouvelle subventionnée depuis quelques années. Bien entendu, elle sera tenue de nous présenter un rapport d'activité circonstancié à l'issue de l'année 2012 – et je ne doute pas qu'il sera très bon! Merci de faire bon accueil à ces deux amendements.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe s'est montré très intéressé par l'amendement du Mouvement citoyens genevois en faveur de l'Association de défense des chômeurs. En effet, elle existe depuis plus de trente ans et a désormais fait ses preuves, inutile de la présenter davantage ici.

Cela dit, il est vrai que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse n'a malheureusement pas eu l'occasion d'auditionner ses représentants dans le cadre de l'étude du budget 2012. Il aurait pourtant été intéressant de connaître ses projets pour les mois à venir. Si j'ai bien compris, ces 150 000 francs devraient servir à couvrir des frais de fonctionnement grâce à la création de deux postes de travail. Cependant, il nous est difficile d'évaluer s'ils sont réellement nécessaires au fonctionnement de cette association.

Nous proposons donc de traiter cette subvention pour l'Association de défense des chômeurs au même titre que celle d'autres organismes comme l'Association de lutte contre les injustices sociales et la précarité (Alcip) ou Le Trialogue, que nous avons auditionnés en commission. J'attire l'attention de ce plénum sur le fait que les montants alloués à ce genre d'associations – si nous les votons tout à l'heure – sont moindres, puisqu'il s'agit de subventions de 30 000 francs et de 50 000 francs pour Le Trialogue.

Dans ce sens, c'est surtout l'importance de cette somme de 150 000 francs demandée pour l'Association de défense des chômeurs qui nous met mal à l'aise. Nous ne disons pas qu'elle serait inutile au bon fonctionnement de cet organisme, mais nous sommes soucieux d'assurer une certaine égalité de traitement avec d'autres qui sont actifs dans le même domaine. Pourquoi privilégier une association et pas l'autre? Je le répète, il est vraiment dommage que les représentants du Mouvement citoyens genevois à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse n'aient pas engagé cette discussion dans ce cadre-là.

Par gain de paix, nous accèderons à cette demande, mais nous nous réservons quand même la possibilité de changer d'avis en troisième débat, selon les votes du deuxième débat. Il y aura certainement quelques arbitrages à faire. Néanmoins, sur le fond, on aura compris qu'Ensemble à gauche est tout à fait prêt à soutenir l'amendement du Mouvement citoyens genevois en faveur de l'Association de défense des chômeurs.

Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 150 000 francs du Fonds chômage est refusé par 44 non contre 20 oui (5 abstentions).

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mon intervention porte aussi bien sur l'amendement qui demande une augmentation de la subvention de l'Association

de défense des chômeurs que sur la diminution équivalente de la subvention du Fonds chômage qui vient d'être refusée. La problématique est la même.

Comme vous l'aurez constaté, Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien s'est abstenu lors du vote de cet amendement, car nous nous étonnons de la méthode adoptée par le Mouvement citoyens genevois. Pourquoi nous soumet-il de pareilles demandes en séance plénière de débat budgétaire, sans en avoir discuté au préalable au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse? Nous ne savons même pas si l'Association de défense des chômeurs est réellement demandeuse! Nous trouvons donc un peu léger de vouloir lui attribuer 150 000 francs sans nous fournir tous les éléments nécessaires à une telle décision.

Ce n'est pas une petite somme! Comme l'a relevé M^{me} Figurek tout à l'heure, nous ne parlons pas des 30 000 francs ou des 50 000 francs de subvention que reçoivent d'autres associations, mais bel et bien de 150 000 francs! Par conséquent, nous maintiendrons notre abstention lors du vote du deuxième amendement, car nous ne disposons pas de tous les renseignements nécessaires pour nous prononcer.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que, si nous avons déposé cet amendement, c'est parce que l'Association de défense des chômeurs est demandeuse! Nous la connaissons tous, et j'ai de la peine à comprendre que l'Alternative refuse de voter cette subvention. Mais il revient à chacun de faire ses choix et de prendre ses responsabilités...

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il est évident que nous avons besoin d'associations qui travaillent sur le terrain. C'est très important! Madame la présidente, je vous prie de transmettre mes propos à M. Chevolet, qui s'oppose à notre amendement dans ce sens alors qu'il nous servait le même argumentaire tout à l'heure à propos d'une autre problématique. Mais, quand il s'agit du chômage, il n'est pas d'accord de payer! Son attitude est incohérente! Je trouve cela dommage, d'autant plus que notre proposition de transférer la somme du Fonds chômage vers l'Association de défense des chômeurs n'avait aucune incidence sur le budget de la Ville.

Nous aimerions vraiment relancer le soutien aux associations, comme nous le répéterons tout à l'heure en traitant les amendements sur les autres subventions. J'insiste une fois encore sur le fait que ces associations s'occupent des chômeurs genevois à l'échelle individuelle, ce qui me semble nécessaire. Leur action sera d'autant plus utile que la crise économique actuelle s'aggrave – j'en suis navré, comme tout le monde ici d'ailleurs – et qu'il faudra de plus en plus

encadrer les chômeurs et les guider vers l'Hospice général et les services officiels d'aide au chômage. Il n'est pas drôle de devoir y recourir, je ne le souhaite à personne et je pense que vous êtes suffisamment responsables pour le comprendre, Mesdames et Messieurs! Par conséquent, ayez un peu d'humanité et votez cette subvention!

M. Alberto Velasco (S). Tout à l'heure, quand le Parti démocrate-chrétien voulait 220 000 francs pour organiser la fête du 31 décembre, il n'a pas appuyé sa demande par un document émanant de l'association demandeuse... M. Chevrollet s'y est substitué, et ce n'est pas la première fois qu'il le fait pour demander des fonds en faveur d'une action associative! Mais, quand il est question des chômeurs, il agit différemment!

Lors de la campagne électorale, la lutte contre le chômage et l'aide au logement figuraient au programme de tous les partis! Tout le monde ressassait ces deux problématiques à qui mieux mieux! Et maintenant, quid? L'Association de défense des chômeurs a plus de vingt ans d'existence; il est vrai qu'elle a connu certains problèmes, car le monde du chômage est très difficile. Les personnes sans travail depuis deux ans et plus sont déstructurées et ont des soucis que l'on ne peut pas soupçonner, quand on a les pieds au chaud dans une maison, un bon petit emploi et un salaire confortable.

J'ai milité au sein de l'association en question, à l'époque, et je suis donc au courant des problèmes qu'elle a pu rencontrer. Mais il ne s'agissait pas de détournement de fonds, c'est faux! Il y a simplement eu certaines incompatibilités entre les personnes responsables qui ont causé des difficultés de nature purement structurelle. Après toutes ces années, l'Association de défense des chômeurs existe toujours – et sans subvention! Ne pourrions-nous pas faire un geste en sa faveur, puis examiner l'efficacité de son fonctionnement? Pourquoi ne pas lui accorder une subvention pour six mois ou une année, période à l'issue de laquelle la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse fera le bilan de son activité, auditionnera ses représentants et les aidera, le cas échéant, pour la présentation claire des comptes de leur organisme? Ce serait tout à fait possible. D'autres associations reçoivent déjà des subventions analogues.

Je le répète, le problème du chômage est très complexe. L'Office cantonal de l'emploi peut agir à certains niveaux, mais pas à tous. Certaines situations marginales ne peuvent être gérées que par des associations, et c'est bien à cela que servent leurs interventions. Même l'Hospice général ne peut pas toujours venir en aide à ces personnes en difficulté. Par exemple, il n'est pas évident pour tout le monde de rédiger un curriculum vitae, et les associations sont là pour aider les chômeurs à le faire. Ni l'Office cantonal de l'emploi ni l'Hospice général ne s'en occupent.

Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Parmi les centaines de milliers de francs que nous voterons ce soir pour créer de nouveaux postes ou en vue de réaliser d'autres objectifs, ne pourriez-vous pas voter 150 000 francs pour l'Association de défense des chômeurs? Sans oublier la subvention de l'association Le Trialogue, qui fait elle aussi un excellent travail. Je ne pense pas que ces subventions prêteront les budgets des années à venir! Etant donné la situation difficile que vivent les chômeurs et qu'ils continueront à vivre – car la crise perdurera pendant des années – il me semble qu'accepter cet amendement revient à voter une mesure de prévention sociale et de salubrité économique.

La présidente. Avant de donner la parole à M. Chevrolet, je rappelle que, si par hasard cet amendement était voté, il incombera au Mouvement citoyens genevois de trouver une autre compensation à la subvention demandée. C'est ce qu'il a essayé de faire avec l'amendement précédent concernant la diminution du Fonds chômage, mais il a été refusé et il faudra donc proposer une mesure différente.

M. Michel Chevrolet (DC). Madame la présidente, j'avais justement demandé la parole pour préciser ce que vous venez de dire à l'intention du Mouvement citoyens genevois. Evidemment, il va devoir trouver une compensation!

D'autre part, le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe se sont mis d'accord pour que les différents intervenants dans ce débat budgétaire n'investissent pas des personnes, mais demandent à la présidente de transmettre leurs remarques à qui de droit. Je constate que ce n'est pas ce qui est en train de se passer!

En tout cas, je n'ai absolument rien à voir avec les accusations que m'adresse M. Velasco au sujet de la fête du 31 décembre! Rien du tout! Je crois plutôt qu'il essaie de me frapper d'un certain ostracisme. Si cela continue ainsi, j'interviendrai en troisième débat pour clarifier ma position quant à l'organisation de cette manifestation!

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 150 000 francs pour une nouvelle subvention destinée à l'Association de défense des chômeurs est accepté par 42 oui contre 25 non (7 abstentions).

La présidente. Il faudra donc trouver une compensation...

Page 20, cellule 1400002, Fonds chômage, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Chômage – économie sociale et solidaire, page 3 des subventions).

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Le Trialogue, page 16 des subventions).

La présidente. Nous avons à nouveau deux amendements complémentaires du Mouvement citoyens genevois, que nous traitons conjointement. C'est le même cas de figure que précédemment. Le premier amendement demande une diminution de 50 000 francs du Fonds chômage, faisant passer le nouveau montant à 5 500 000 francs. Le second demande une augmentation équivalente de 50 000 francs destinée à l'association Le Trialogue, ce qui élèverait le montant de sa subvention à 214 900 francs.

M. Daniel Sormani (MCG). Comme vient de le dire la présidente, le principe est le même que pour les deux amendements précédents. Il s'agit, là encore, de la problématique du chômage. Plusieurs associations actives dans ce domaine méritent notre soutien. Le Trialogue a besoin d'un demi-poste de juriste supplémentaire pour assurer son action, laquelle consiste à assister les personnes que lui envoient les offices de placement. Telle est la raison pour laquelle nous proposons une mesure analogue à celle que nous défendions tout à l'heure, soit le retrait de 50 000 francs sur la ligne du Fonds chômage et l'augmentation correspondante de la subvention destinée à l'association Le Trialogue. Mesdames et Messieurs, je vous demande de penser aux jeunes et aux moins jeunes actuellement sans emploi à Genève et de faire bon accueil à ces deux amendements. Merci!

Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 50 000 francs du Fonds chômage est accepté par 36 oui contre 28 non (9 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 50 000 francs de la subvention destinée à l'association Le Trialogue est accepté par 45 oui contre 27 non (1 abstention).

Page 10, cellule 1000040, Délégation Genève solidaire, groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger (Coopérations décentralisées, page 2 des subventions).

La présidente. Nous traitons maintenant deux amendements portant sur la même ligne, à savoir les coopérations décentralisées à l'étranger. Le premier émane du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien et demande une

diminution de 1 563 500 francs, faisant passer le nouveau montant de la subvention à 1 451 500 francs. Le second a été déposé par Ensemble à gauche et demande une augmentation de 2 millions de francs de la même subvention, portant ainsi le nouveau montant à 5 015 000 francs.

M. Tobias Schnebli (EàG). Je me pose des questions sur les convictions qui ont poussé l'Entente à déposer le premier amendement pour enlever 1 563 500 francs à la coopération au développement et à la solidarité internationale de la Ville de Genève. Comment le Parti démocrate-chrétien, qui se dit du centre – fût-ce du centre droit – peut-il promouvoir une mesure pareille? C'est totalement incompréhensible! Dans le domaine de la coopération au développement œuvrent pourtant des organisations très importantes qui ont pour référence la culture chrétienne; je pense à Caritas, à Pain pour le prochain, à l'Entraide protestante suisse (EPER)... Alors, quand un groupe politique va jusqu'à faire du christianisme son étiquette politique, il devrait adopter des positions cohérentes avec l'action de ces organisations.

Mais non, les démocrates-chrétiens veulent diminuer la contribution de la Ville à la solidarité internationale, ce que je ne peux comprendre! Notre amendement, au contraire, demande de l'augmenter. Je propose donc à ce plénum de refuser celui de l'Entente et d'accepter le nôtre! Il en va de la crédibilité de notre municipalité au niveau cantonal, fédéral et international.

M. Simon Brandt (LR). J'aimerais d'emblée corriger une erreur dans les propos de mon préopinant. Notre amendement ne demande nullement une coupe budgétaire, mais simplement la non-augmentation de la subvention destinée à la coopération décentralisée. Ce n'est pas tout à fait la même chose!

Nous justifions notre position par plusieurs arguments. Tout d'abord, il faut considérer une simple raison comptable: les sommes que nous allouons chaque année aux lignes budgétaires dévolues à la solidarité internationale ne sont pas dépensées dans leur totalité. A quoi sert-il donc de voter des subventions qui ne seront que partiellement utilisées, car on peine à trouver des projets locaux à aider?

Dans le cas de l'aide au développement, est-il bien utile de vouloir assister des pays devenus quasiment plus puissants que nous, économiquement parlant? La semaine dernière, on lisait dans *Le Temps* que la Direction du développement et de la coopération (DDC), qui agit au niveau fédéral, s'apprêtait à supprimer des projets de développement en Chine, qui est aujourd'hui l'un des pays les plus riches du monde, notamment en termes de réserves de devises. Mais je pense aussi au Brésil, qui a proposé il y a une quinzaine de jours d'aider au finance-

ment de l'Union européenne, ou encore à l'Afrique du Sud, qui n'a plus besoin de l'aide au développement dont elle bénéficiait auparavant.

Dans un contexte de hiérarchisation des pouvoirs et des compétences, la Ville de Genève ne peut pas réinventer la roue à elle toute seule! Le Canton et la Confédération se chargent déjà de ces problématiques de coopération internationale, et ce n'est pas à notre commune de faire le travail à leur place – surtout quand on n'arrive pas à dépenser la totalité des lignes budgétaires votées en vue d'atteindre cet objectif!

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Stefan Kristensen (S). Tout à l'heure, je plaçais au nom du groupe socialiste pour une professionnalisation de l'instruction et du suivi des dossiers en matière de solidarité internationale. Ce faisant, je présupposais que la Ville de Genève ne faisait pas encore assez dans ce domaine, et qu'elle devrait donc faire plus. Nous estimons qu'elle doit au moins atteindre le fameux seuil du 0,7% de son budget consacré à l'aide au développement et à la coopération internationale. Or, il a été rappelé tout à l'heure qu'elle en est encore loin! Et elle en sera encore loin avec l'augmentation de 2 millions de francs que demande l'amendement d'Ensemble à gauche. Je ne sais pas exactement à quel pourcentage elle arriverait alors, mais en tout cas pas à 0,7%.

En Europe, certains pays, tels les pays scandinaves, consacrent jusqu'à 1,5% à la coopération décentralisée, et le critère du 0,7% s'applique à toutes les collectivités, aussi bien à l'échelle nationale que régionale, cantonale ou communale.

En outre, il me semble que le Conseil administratif a déjà fait une concession par rapport à cet objectif – qui n'en demeure pas moins le sien – en revoyant à la baisse dans le projet de budget rectifié l'augmentation initialement prévue de la ligne budgétaire concernée. Accepter le nouveau montant sans le diminuer davantage est bien la moindre des choses, et c'est ce que le groupe socialiste s'appête à faire.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme nous l'avons dit en début de matinée, le vœu le plus cher du Parti démocrate-chrétien aurait été de pouvoir voter un budget à l'équilibre. Le Conseil administratif nous a forcés à faire un exercice de gymnastique financière pour réduire le déficit prévu de 12 millions de francs mais, si nous voulons

rester fidèles à notre doctrine du budget équilibré, nous devons encore faire des choix.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé de ne pas augmenter le nombre de nouveaux postes dans la fonction publique municipale, et que nous demandons le maintien au montant de l'année 2011 de certaines subventions, dont celle dévolue à la coopération décentralisée. Cette mesure procède tout simplement d'un certain pragmatisme. Il faut avoir les pieds sur terre, si l'on veut pouvoir faire des économies! Ce n'est pas en jouant sur la corde des bons sentiments que nous serons rationnels. Par conséquent, nous tiendrons la ligne que nous nous sommes fixée jusqu'à la fin du débat budgétaire.

M. Soli Pardo (MCG). J'ai bien entendu un préopinant prononcer le fameux pourcentage fatidique du 0,7% du budget alloué à la coopération décentralisée. On ne sait qui impose cette norme, d'ailleurs: serait-ce une structure internationale du genre Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des Nations Unies (ONU) ou Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)? Je ne sais plus!

Quoi qu'il en soit, la Ville de Genève atteint largement ce taux de 0,7%. Peut-être pas du point de vue des dépenses directes mais, si l'on tient compte des frais indirects induits par d'autres manières de subventionner les pays en voie de développement, c'est une évidence. Je prends un exemple très simple. Il y a quelques mois, j'ai demandé à M^{me} Alder à combien se montait l'aide d'urgence aux mendiants qui viennent des pays de l'Est. Elle m'a très bien répondu: cela coûte 550 000 francs à la Ville.

Pour ma part, j'inclus cette somme dans l'aide au développement, puisqu'il s'agit d'aider des personnes défavorisées originaires d'un pays qui ne se satisfait pas du milliard de francs que lui a versé le peuple suisse il y a quelque temps au nom de la coopération internationale. Et voilà qu'il nous envoie ses pauvres pour que nous les logions et les nourrissions, tout en restant impassibles devant les infractions aux lois cantonales commises par ces personnes. Mais cela coûte cher! C'est pourquoi je considère que ce montant de 550 000 francs doit être inscrit au budget de l'aide aux pays en voie de développement qui viennent d'entrer dans l'Union européenne. Et je ne parle pas du soutien aux immigrés officiels, qui nous fait aussi dépenser beaucoup d'argent!

Par conséquent, nous sommes largement au-dessus du 0,7%. Et je vous promets, chers collègues, que dès l'année prochaine le Mouvement citoyens genevois fera le compte de toutes les dépenses municipales du même ordre pour ramener vraiment l'aide au développement à 0,7% du budget de la Ville. Vous verrez que nous dépenserons alors beaucoup moins qu'actuellement, au total!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Le Conseil administratif ne peut se rallier à l'amendement de l'Entente, ni même se résoudre à le défendre de manière partielle. Au départ, nous avions des ambitions plus larges pour les fonds désignés sous la dénomination «Genève solidaire – coopérations décentralisées». En effet, nous avons décidé de les doter de 3 millions de francs supplémentaires. A l'issue des arbitrages budgétaires auxquels le Conseil administratif a été contraint de se livrer, il ne reste qu'une augmentation de 1 million de francs.

Certains prétendent que le Conseil administratif peine à dépenser ces sommes... C'est faux et archifaux! Une telle affirmation relève soit d'une mauvaise lecture des comptes, soit d'une volonté délibérée de placer le débat sur des bases erronées. Ces sommes sont dépensées!

J'adresse au passage un petit clin d'œil à la présidente du Conseil municipal, M^{me} Rys, qui nous a fait il n'y a pas si longtemps un vibrant discours sur le patriotisme... Mais, bon sang! Vous êtes dans la ville d'Henri Dunant et de Gustave Moynier, Mesdames et Messieurs! Et vous refusez de soutenir la coopération décentralisée? L'histoire de Genève est marquée par l'action d'hommes et de femmes – mais principalement d'hommes – qui ont œuvré au cours des siècles passés pour faire de notre cité ce qu'elle est aujourd'hui: la Genève humanitaire, ville d'accueil de la Société des Nations puis de l'ONU.

Comment pouvez-vous rechigner à atteindre le taux de 0,7% du budget municipal consacré à la coopération décentralisée? Comme l'a signalé M. Tobias Schnebli dans un autre débat, nous n'en sommes aujourd'hui qu'à 0,4%. Je constate que, pour certains, les chiffres ne sont importants que lorsqu'il s'agit de la fête du 31 décembre, par exemple, mais pas dans le contexte de la Genève solidaire! Tant pis pour eux, mais j'appelle les autres à faire preuve d'un petit sursaut de patriotisme!

Genève est une ville internationale, ouverte, qui se projette en permanence vers l'extérieur. Le Conseil administratif vous demande de l'assumer et de l'incarner, Mesdames et Messieurs! Par conséquent, songez à l'histoire de votre cité et refusez cet amendement tout bonnement insoutenable de l'Entente!

M. Simon Brandt (LR). C'est quand même incroyable! Il y a une heure, on nous disait que nous devions faire des choix, on voulait opérer des coupes budgétaires dans le soutien de la Ville à la Cité des métiers, qui est utile aux jeunes... Et on nous explique maintenant qu'aider ailleurs est une priorité! C'est tout de même problématique! Merci à M^{me} Salerno de sa leçon de morale mais, de grâce, Mesdames et Messieurs, soyez raisonnables! On coupe des sommes à destination de la population de notre ville et on augmente celles dévolues à d'autres pays du monde!

Ce que j'ai affirmé tout à l'heure au sujet des sommes non dépensées en matière d'aide au développement est vrai. Fournissez-nous les comptes afférents à ces subventions, Madame Salerno! Montrez-nous que cet argent va véritablement à l'étranger, et qu'il ne finance pas des salaires de secrétaires généraux ou d'employés de bureau ici! Vous savez très bien que, en réalité, ces sommes sont malheureusement en grande partie dépensées chez nous et donc mal utilisées. Nous ne remettons pas en cause l'aide au développement, mais la mauvaise utilisation de ces sommes par notre municipalité.

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, j'aimerais réagir par rapport à la déclaration de M^{me} la magistrate. Je suis désolé, mais les subventions dont nous parlons en ce moment, c'est de l'argent gagné par des gens à la sueur de leur front et qui leur a été prélevé sous forme d'impôt. Ces personnes ont peut-être la vocation d'aider et l'envie de parrainer des enfants à l'étranger ou de mener des actions sociales, mais ils ne peuvent pas agir à leur compte car on les prive des sommes nécessaires pour ce faire via la taxation fiscale. Pour ma part, je pense que nous ferions mieux de diminuer la subvention municipale allouée à la coopération décentralisée et de laisser les citoyens faire œuvre de bonté quand ils le souhaitent!

Mis aux voix, l'amendement de l'Entente visant une diminution de la ligne Coopérations décentralisées est refusé par 39 non contre 38 oui.

Le président. Nous passons maintenant au second amendement sur la même subvention, qui a été déposé par Ensemble à gauche.

M. Tobias Schnebli (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous venons à l'instant d'éviter la honte totale pour la Ville de Genève! Ce n'est pas une perspective très réjouissante!

J'en viens aux propos tenus par les représentants du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre, qui s'attaquent à l'aide au développement. L'un d'eux a même dit qu'il faudrait inclure dans cette ligne budgétaire les sommes dépensées pour assister les mendiants et accueillir les réfugiés! Or, c'est justement le genre de calcul que fait déjà la Confédération et que dénonce avec raison l'OCDE. Ce type d'actions ne concerne pas l'aide au développement.

Ou alors, pour être cohérents, nous devrions soustraire du budget alloué à la coopération décentralisée l'argent gagné de manière désastreuse par la Suisse en

exportant des armes vers certains pays en guerre, tels l'Afghanistan, l'Irak et plusieurs Etats africains. Mais oui, Mesdames et Messieurs de la droite! C'est ainsi! Et je vous garantis que cela représente des montants faramineux! Alors, on ne peut pas mettre les morts d'Afghanistan et d'Afrique dans la même balance que les sommes dépensées ici pour les réfugiés!

En outre, sur les bancs libéraux-radicaux, on ne sait pas si la subvention à la coopération décentralisée est vraiment bien utilisée... Et M. Brandt de citer la Chine, qui s'enrichirait grâce à notre soutien au développement... Mais venons-en aux faits, Messieurs Dames! Je suis désolé de gâcher cette belle soirée où nous venons de fêter l'Escalade, mais je dois vous citer les derniers chiffres de la faim dans le monde. Chaque jour, 25 000 personnes – soit 1000 par heure et 17 par minute – meurent des suites de la malnutrition! Voilà, pour M. Brandt, qui sont les gens qui n'ont pas besoin de l'aide genevoise!

Le monde est devenu un village global, ce qui nous met face à nos responsabilités. Dans ce village, il y a un quartier de riches qui est l'Europe du Nord avec ses villas et, à l'intérieur même de ce quartier de riches, une bijouterie de luxe qui est Genève! Il faut bien en prendre conscience, au lieu de s'enfermer dans une espèce de nombrilisme!

Le président. Monsieur Schnebli, s'il vous plaît, recentrez-vous sur la demande exprimée dans l'amendement d'Ensemble à gauche. Je vous remercie.

M. Tobias Schnebli. Nous demandons simplement d'élever à hauteur de 0,7% du budget de la Ville de Genève le montant destiné à la coopération internationale. C'est tout! J'ai déjà dit précédemment que Genève était mauvais élève dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la création de postes spécialisés. Je le répète volontiers aujourd'hui: nous sommes au 35^e rang des communes genevoises en matière d'aide au développement! Nous pourrions faire plus! Il est donc inadmissible de vouloir diminuer la subvention destinée à la coopération décentralisée, comme le propose la droite. Et je pense aussi que nous aurions tort de nous contenter du montant qui figure au projet de budget rectifié du Conseil administratif, d'autant plus que la création de postes pour assurer cette coopération a été refusée.

La Fédération genevoise de coopération fait un excellent boulot, les grandes organisations non gouvernementales (ONG) aussi. J'en ai cité quelques-unes tout à l'heure qui se disent d'obédience chrétienne, mais il y en a d'autres qui sont dirigées par des radicaux comme Swissaid ou Helvetas, pour ne pas les nommer! Or, ces organismes demandent tous que la Confédération, les cantons et les communes atteignent cet objectif du 0,7% du budget alloué à l'aide au développement.

Un préopinant disait tout à l'heure qu'il ne fallait pas s'en tenir aux pourcentages et que Genève dépensait en réalité beaucoup plus qu'Anières, Avully ou Avusy pour la coopération décentralisée, bien qu'en y consacrant une proportion inférieure de son budget. Mais il est faux de calculer ainsi! Le 0,7% correspond à l'objectif admis par la communauté internationale et l'ONU, y compris par les représentants de la Suisse au sein des instances concernées. C'est dans ce cadre que cet objectif a été fixé pour l'aide au développement pendant le III^e millénaire, afin de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à l'année 2015. Ces objectifs ne seront pas remplis, vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs!

Dans ce contexte, la richissime bijouterie qu'est Genève dans le village global devrait au moins donner l'exemple! Les yeux du monde entier sont tournés vers nous – et pas seulement par l'intermédiaire de l'ambassade des Etats-Unis et des pays riches! Genève accueille des gens venus de tous les pays, notamment les fonctionnaires de l'ONU, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des autres organisations internationales. J'ai déjà rappelé combien de places de travail elles offraient à notre cité.

Genève ne peut pas se contenter de s'enrichir grâce au commerce international! La moitié du pétrole brut de la planète est vendue par les sponsors de certaines campagnes électorales... Mais il y a des peuples qui saignent, derrière les magnats du pétrole! Les Khrapunov, les Chagaev et consorts, tous ces riches qui vivent chez nous, il faut les faire casquer aussi! Nous devons prendre cette responsabilité, qui incombe à Genève!

Mesdames et Messieurs, vous qui partez peut-être en vacances dans tous ces pays, vous les voyez bien, les pauvres! Vous savez où sont ces 25 000 personnes qui meurent de faim chaque jour! Et je ne parle pas des 2,5 milliards de personnes qui vivent avec moins de 2 dollars par jour! Voilà la réalité! (*Protestations.*)

Nous sommes en débat accéléré, ce qui signifie que je ne peux intervenir qu'une fois mais aussi longuement que je le souhaite, donc j'en profite, pour une fois! On me concédera que j'ai plutôt l'habitude de me taire, alors que d'autres ici s'évertuent en général à parler beaucoup. Mais, cette fois, l'enjeu est important, c'est pourquoi je prends la parole pour un moment. Il en va de l'image de Genève, l'une des villes les plus riches du monde. Comment oserait-elle refuser d'atteindre cet objectif du 0,7% de son budget alloué à l'aide au développement?

A vous de voir, Mesdames et Messieurs de la droite! Quant à moi, je n'ai plus qu'à conclure: j'aime bien les cocardes genevoises que vous arborez aujourd'hui et, si vous votez notre amendement qui demande une augmentation de 2 millions de francs de la subvention pour la coopération décentralisée, je vous garantis que j'en mettrai une moi aussi! (*Applaudissements et protestations.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous fais remarquer que j'ai laissé parler M. Schnebli, car il n'a directement invectivé personne et ne s'en est pris à aucun groupe. Ce qui a été convenu avec le bureau et les chefs de groupe a donc été respecté, et je demande qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin de ce débat budgétaire.

M. Alexandre Wisard (Ve). Il ne me sera pas facile d'intervenir juste après notre collègue Schnebli... En tout cas, je ne peux pas l'accuser de manquer de passion et de sincérité! Il s'est exprimé avec une fougue telle que j'ai cru à un moment donné entendre Jean Ziegler! Il est vrai qu'il a un peu le même accent, mais c'est surtout sa verve passionnée qui m'inspire cette comparaison, et je l'en félicite au nom des Verts.

Cependant, je crois que nous devrions essayer de revenir sur terre et de nous montrer moins idéalistes dans la suite de ce débat. Il y a quelques minutes à peine, l'amendement de l'Entente qui demandait de faire passer la subvention pour la coopération décentralisée de 3 015 000 francs à 1 451 500 francs n'a été refusé que de justesse. Le vote était très serré, puisqu'il y a eu 39 non contre 38 oui. Alors, tâchons de trouver une majorité pour voter ce budget 2012, ce qui me semble essentiel.

Dans ce sens, il est assez tendancieux de nous soumettre un amendement pour une augmentation de 2 millions de francs de la même subvention, en arguant que nous ne pouvons pas le refuser au vu des contingences politiques. A mes yeux, vouloir consacrer 0,7% du budget de la Ville à l'aide au développement est un objectif ambitieux; nous l'atteindrons, mais cela demandera un peu plus de temps que ne le souhaite Ensemble à gauche.

Certaines petites communes n'ont pas beaucoup de charges et peu de prestations à offrir dans le domaine social, sportif ou culturel. Je ne veux pas citer Cologny, pour ne pas lui faire du tort... Elles peuvent donc atteindre cet objectif du 0,7% relativement facilement, contrairement à la Ville, qui en est aujourd'hui à environ 0,4%. Mais ce n'est pas ce pourcentage que nous devons avoir à l'esprit! Considérons plutôt le montant que cela représente!

Au moment où je vous parle, chers collègues, le Conseil municipal accorde déjà une subvention de plus de 3 millions de francs à la coopération décentralisée. Nous pouvons discuter pour savoir si ce montant est suffisant ou insuffisant, mais il demeure important et doit être replacé dans le contexte des économies à faire pour que la majorité de ce plénum puisse voter le budget 2012 de la Ville de Genève. Par conséquent, demandons au Conseil administratif de garder en vue l'objectif du 0,7%, à terme – si possible avant 2048, car un tel délai serait tout de même regrettable! – mais n'oublions pas non plus le vote serré d'il y a cinq minutes. Dans cet esprit, les Verts refuseront l'amendement d'Ensemble à gauche.

M. Michel Chevrolet (DC). Mesdames et Messieurs, le discours misérabiliste de M. Schnebli me laisse pantois! C'est à croire que la Ville et les communes genevoises ne font absolument rien pour le tiers monde! Je dois dire que je suis effaré par cette diatribe absolument hallucinante de la part d'une personne membre d'associations comme le Collectif Urgence Palestine et qui, il y a peu, recevait une rémunération rondelette pour fournir à la municipalité un rapport sur la Genève internationale. Je le dis au passage, ce qui est honteux, aujourd'hui, c'est de se promener dans une manifestation caritative avec un drapeau et un couteau!

Le débat de ce soir n'est pas digne de notre parlement. Si la Ville n'atteint pas l'objectif du 0,7% de son budget alloué à l'aide au développement, ce n'est pas faute de la plus grande générosité. Le Parti démocrate-chrétien pense aussi qu'il faut faire un effort en faveur du tiers monde et aider les plus démunis, mais nous n'avons pas besoin de nous lancer dans une démonstration aussi puérile que celle de M. Schnebli, qui nous sert le même discours depuis trente ans.

Le président. Monsieur Chevrolet, évitez de nommer des personnes! Vous en avez pris l'engagement lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe, tout à l'heure.

M. Michel Chevrolet. C'est vrai, Monsieur le président, vous avez raison de me rappeler à l'ordre. Mais nous avons reçu tellement d'attaques personnelles et d'accusations qui n'ont rien à voir avec ce débat que j'ai de la peine à ne pas réagir!

Nous savons tous, dans cette honorable assemblée, que la Ville n'arriverait pas à dépenser 0,7% de son budget pour la coopération décentralisée. Même les sommes allouées actuellement ne sont pas entièrement utilisées. Telle est la réalité du terrain et des associations qui y travaillent! Nous en avons auditionné plusieurs, qui nous ont dit qu'elles avaient de la peine à investir ces montants dans des projets locaux dont elles puissent garder le contrôle. En effet, il ne s'agit pas de distribuer de l'argent à tout va! En tant que Conseil municipal, nous avons un certain devoir en matière de gestion.

Les discours dégoulinants de générosité pour le tiers monde à la Jean Ziegler font fi de tout réalisme quant à la réalité vécue sur le terrain par de nombreuses associations qui ne parviennent pas à dépenser les subventions accordées. Au nom du groupe démocrate-chrétien, je demande à Ensemble à gauche de nous soumettre des propositions concrètes pour consacrer jusqu'à 0,7% du budget municipal à l'aide au développement. Mais que M. Schnebli ne recommence pas sa diatribe de tout à l'heure – vous lui transmettez, Monsieur le président – car c'est un discours complètement démagogique!

Je suis sûr que les téléspectateurs qui suivent notre débat le comprendront: la Ville de Genève a aussi des citoyens en difficulté, elle doit faire face à certaines situations de précarité. Alors, que les auteurs de cet amendement aillent expliquer à ces gens-là qu'ils doivent continuer à souffrir, parce que, au lieu de les aider, on va donner ailleurs des sommes qui ne seront pas totalement dépensées – et cela, pour des raisons matérielles bien concrètes! On verra bien, alors, si le discours démagogique que nous avons entendu tout à l'heure tient encore la route!

Revenons à la réalité, dans cette enceinte, et montrons-nous un tant soit peu raisonnables! Je vous invite, chers collègues, à rejeter fermement cet amendement complètement démagogique du groupe Ensemble à gauche. La Ville de Genève a les moyens d'assumer son rôle de soutien aux associations actives sur le terrain et aux organisations internationales, et elle doit continuer à le faire – mais pas à n'importe quel prix, et pas n'importe comment!

M. Daniel Sormanni (MCG). Bravo, Monsieur le conseiller municipal Schnebli, vous avez fait une brillante plaidoirie! Elle venait du cœur, j'en suis convaincu. Rien que pour cette raison, je vous en félicite. (*Remarque de M. Schnebli.*) Mais je ne vous adresse pas une insulte, c'est un compliment!

Toutefois, Mesdames et Messieurs, il faut bien reconnaître qu'une fois de plus Ensemble à gauche demande à la Ville de Genève de résoudre tous les problèmes du monde. Malheureusement, ce n'est pas possible! Notre commune n'en a ni les moyens ni les compétences. Quand à la problématique de la vente d'armes suisses à l'étranger, elle relève de la Confédération. A chacun son rôle! Ne forçons pas notre municipalité à sortir du sien en matière de coopération décentralisée!

Tout à l'heure, lors du débat sur les postes à créer pour la Délégation Genève solidaire, la plaidoirie de la gauche était la même en faveur du 0,7% du budget alloué à l'aide au développement. C'est un bel objectif, certes, mais il n'est pas atteignable actuellement et les postes en question n'ont rien à voir avec ce pourcentage, puisqu'ils concernent plutôt les moyens d'action de la Ville en la matière.

Cessons aussi de nous livrer à des comparaisons qui n'ont pas de sens: les autres communes du canton, bien que certains préopinants s'entêtent à les comparer abondamment avec la nôtre, ne sont pas de la même nature, car elles n'ont pas les mêmes charges! Nous l'avons déjà dit mille fois, nom d'une pipe! De plus, la Ville assume de nombreuses tâches à l'échelle cantonale. Dois-je vraiment rappeler combien de centaines de millions de francs elle dépense chaque année pour animer la vie culturelle de tout le canton? Il en va de même dans le domaine du sport. Et ne parlons pas des pompiers, qui interviennent dans tout le canton et même en France, alors que leur service est rémunéré par la Ville.

Mesdames et Messieurs, on ne peut pas toujours faire plus, davantage et plus encore... A un moment donné, la machine se grippe, et c'est bien ce qui se passe aujourd'hui. Certains demandent d'augmenter les sommes allouées à l'aide au développement, à la culture, au Grand Théâtre, au sport – tout cela en maintenant les prestations sociales et en continuant à aider les chômeurs, bien sûr! Mais nous ne pouvons pas éternellement faire plus et encore plus partout! Ce n'est pas raisonnable.

Quant à la polémique autour de la vente d'armes, elle est d'importance nationale. Il faut l'admettre, c'est une simple question de légitimité politique. Evidemment, je ne sais pas si Ensemble à gauche a des représentants à Berne – je n'en ai pas l'impression, ou en tout cas ils ne sont pas nombreux... Ce n'est pas de la faute de ce groupe si les électeurs ne votent pas pour lui à ce niveau, mais il n'en demeure pas moins que le problème de la vente d'armes doit se régler sur le plan fédéral. Alors, Mesdames et Messieurs de la gauche, passez le relais à vos conseillers nationaux! Je peux bien le dire, car mon groupe n'en a pas beaucoup non plus – un seul, en fait!

Nous vivons des temps difficiles en raison de la crise économique. Dans ce contexte, comment expliquerez-vous à notre bonne population genevoise que la subvention de la Ville pour la coopération décentralisée doit passer de 0,4% à 0,7% du budget municipal en 2012? Cela impliquerait la diminution des autres prestations, car il faut bien trouver l'argent quelque part! Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche, pourrez-vous dire à nos 25 000 chômeurs que l'on ne s'occupera pas d'eux? Aidons d'abord les gens de chez nous, les habitants de Genève!

Nous venons de commémorer l'Escalade, ce moment historique où les Genevois ont jeté dehors les envahisseurs savoyards; j'y vois une signification symbolique... Si on peut, il faut faire quelque chose pour aider les gens, mais d'abord ceux qui vivent ici!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, le discours de notre collègue Schnebli est sans doute typique d'un bon communiste mais, comme tout discours communiste, il est totalement suranné et ne reflète nullement la situation actuelle en ville de Genève. A mon avis, il fait plutôt montre d'une morale «tarte à la crème»!

Les augmentations budgétaires demandées par Ensemble à gauche creuseront encore davantage la dette de notre municipalité. Or, Monsieur Schnebli, vous savez bien que nous payons les intérêts de cette dette à vos amis les banquiers... Par conséquent, faites bien attention: si vous plombez le budget, alors que nous nous battons pour qu'il ne soit pas déficitaire, vous faites le jeu de ceux que vous

dénoncez sans cesse et qui, grâce aux intérêts de la dette de la Ville de Genève, gagnent beaucoup d'argent.

J'aimerais encore vous adresser une dernière remarque, Monsieur Schnebli. Vous voulez porter la cocarde aux couleurs genevoises? Ce n'est pas un problème. Mais, pour la mériter, il faudrait que vous commenciez par aimer votre ville! Or, ce n'est pas du tout ce qui ressort de votre déclaration de tout à l'heure...

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous avoue que cette deuxième intervention me pose un problème pour la raison suivante. Tout à l'heure, j'ai tenté de faire un discours politique auquel on a répondu par une leçon de morale. En y réfléchissant bien, j'en viens à me demander si je ne suis pas un monstre! Suis-je un monstre, parce que je ne suis pas d'accord de voter la tête dans le sac l'augmentation des dépenses municipales au nom de beaux principes?

Accepter l'amendement d'Ensemble à gauche, ce soir, ce n'est rien d'autre que voter une belle déclaration d'intention. Vous voulez que la Ville consacre 0,7% de son budget à l'aide au développement? Je suis entièrement d'accord! Vous voulez aider à éradiquer la faim dans le monde? Je le suis tout autant!

Cependant, il s'agit ici de voter une enveloppe budgétaire générale pour des projets dont nous ne connaissons que peu ou pas du tout les détails. Si le Conseil administratif nous présentait ce soir un projet concret pour financer telle ou telle action dans un pays donné et en faveur d'une population précise, nous saurions au moins de quoi il en retourne! Nous pourrions même certainement le voter. Mais nous ne savons pas exactement comment sera utilisée cette subvention pour la coopération décentralisée.

Je suis très étonné d'entendre certains affirmer que renoncer à l'augmentation de ladite subvention mettrait en péril la réputation internationale de la Ville ou ferait se retourner Henri Dunant et tous les grands humanistes genevois dans leur tombe. Il y a une année seulement, cette ligne budgétaire était au niveau que nous vous proposons de laisser aujourd'hui! Est-ce à dire que la Ville de Genève agissait alors de manière inhumaine? Je ne le crois pas, Mesdames et Messieurs!

Notre problème, aujourd'hui, est de nous assurer que l'argent pour l'aide au développement est bien utilisé sur le terrain, dans les pays qui en ont besoin, au lieu de financer à Genève des salaires de secrétaires généraux, des locations de locaux ou que sais-je encore? Nous devons avoir la garantie que cette aide atteint son objectif. On peut baser une politique publique sur les plus beaux principes du monde, si l'on n'a pas de valeur cible claire, on va droit dans le mur! Certains se contentent d'être utopistes et s'en tiennent aux seules déclarations d'intention, mais moi, comme saint Thomas, j'ai besoin de voir pour croire!

J'aimerais donc rassurer encore une fois M. Schnebli et M^{me} Salerno: nous ne sommes pas des monstres! Nous voulons simplement avoir la certitude que l'argent voté pour l'aide au développement est bien dépensé, et que les nouvelles augmentations demandées répondent à de réels besoins sur le terrain. Or, nous n'avons pas reçu cette garantie lors des débats de la commission des finances sur le budget 2012, et M^{me} Salerno ne nous a pas non plus transmis les comptes afférents à cette ligne budgétaire précise.

On ne peut pas justifier l'augmentation de cette subvention en se basant uniquement sur les beaux principes. C'est insuffisant et incohérent! Vous comprendrez donc, Mesdames et Messieurs, que nous refuserons l'amendement d'Ensemble à gauche. Mais, pour vous prouver que je ne suis pas dogmatique, si on nous garantit que cet argent est bien utilisé et que l'augmentation en question répond à de réels besoins, je suis tout à fait prêt à revoir mon jugement. Pour l'heure, je le répète, je suis comme saint Thomas, j'ai besoin de voir pour croire!

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'amendement d'Ensemble à gauche a le mérite de relancer le débat sur la solidarité internationale et l'engagement qu'a pris la Ville de Genève de consacrer bientôt 0,7% de son budget à l'aide au développement.

Je rappelle que le Canton a promis la même chose, mais qu'il n'a toujours pas atteint cet objectif. Pour la petite histoire, cela fait bientôt quinze ans déjà – si ce n'est plus – qu'il a décidé d'élaborer un projet de loi pour parvenir à ce fameux 0,7% de solidarité internationale; comme par hasard, c'était un membre du Parti démocrate-chrétien qui promouvait ce projet! Je suis donc effarée de constater aujourd'hui que la jeune relève de ce parti a perdu la mémoire.

Monsieur le président, vous direz à M. Chevrolet que son mépris est assez ahurissant! Il n'est pas question ici de tenir des discours dégoulinants de générosité, comme il s'en est plaint tout à l'heure – c'est plutôt lui qui est dégoulinant d'autre chose! Il est honteux de traiter ainsi la misère du monde, et absurde d'opposer les pauvres, les personnes en situation de précarité et les chômeurs de chez nous aux gens qui ne gagnent pas plus de 1 dollar par jour dans le reste du monde.

Il n'est pas non plus question de faire porter à la Ville de Genève tout l'effort de la solidarité internationale, mais nous voulons simplement qu'elle y apporte sa contribution. Or, le taux actuel de 0,4% du budget dévolu à cet objectif n'est pas suffisant.

Certes, il est vrai que l'amendement d'Ensemble à gauche demande une augmentation de 2 millions de francs dans une perspective générale, alors que nous ne savons pas encore dans le cadre de quels projets concrets cet argent pourrait être utilisé. Néanmoins, nous ne pouvons pas ignorer que délivrer une autorisa-

tion de dépense fait naître les projets! Je crois que nous aurons bien le temps d'en mettre sur pied une fois l'augmentation de cette subvention votée, et qu'il y a matière à agir. La Ville est parfaitement en mesure de procéder de la sorte.

Quant à ceux qui prétendent que ce n'est pas le moment de faire ce genre de dépenses à cause de la crise économique, je leur répondrai qu'il y a dix ou quinze ans ce n'était pas le moment non plus! Pour eux, de toute façon, ce n'est jamais le moment! Genève ne doit plus se contenter de profiter de son statut de ville internationale, des emplois que cela crée sur son territoire et des impôts que cela rapporte en lui garantissant une certaine opulence; nous devons aussi penser à nos engagements en matière de coopération internationale. Pour ces raisons, le groupe socialiste votera l'amendement d'Ensemble à gauche.

M. Tobias Schnebli (EàG). Chers et chères collègues, j'aimerais tout d'abord m'adresser à M. Brandt...

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Schnebli! Je transmettrai vos propos... s'ils sont transmissibles.

M. Tobias Schnebli. D'accord! Restons-en aux faits. Ce qui compte avant tout, dans le vote de cet amendement par le Conseil municipal, c'est la manifestation de sa volonté d'atteindre le seuil symbolique du 0,7% du budget alloué à l'aide au développement. Tel est le message que nous souhaitons donner, pour montrer que Genève tient compte de cette norme internationale défendue non seulement par l'ONU et les grandes organisations d'entraide, mais également par toute une société civile. La Ville de Genève, cette bijouterie du village global, doit atteindre cet objectif! Inutile de prétendre que c'est impossible; notre cité accueille l'ONU et le siège du CICR, il est de son devoir de donner au moins ce signal. Ce faisant, elle ne peut qu'agir à bon escient.

Monsieur le président, vous direz au préopinant, qui s'inquiétait de l'éventualité que les sommes prévues pour l'aide au développement ne puissent pas être dépensées, que la Fédération genevoise de coopération saura très bien utiliser le 0,7% du budget municipal si on le lui donne! Il y a des dizaines d'associations actives sur le terrain et de projets à réaliser! Il suffit pour s'en convaincre de consulter la brochure publiée par l'organisme en question, qui mentionne tous les pays et les lieux où des projets sont en cours.

J'ai récemment eu la chance d'en visiter quelques-uns, dont la République démocratique du Congo, qui est grande comme quarante fois la Suisse. Vous voyez bien, Mesdames et Messieurs, qu'il y a la place là-bas pour agir et contri-

buer à éviter d'horribles drames! Vous l'ignorez peut-être, mais ce pays est victime du conflit le plus meurtrier de la planète depuis la Seconde Guerre mondiale, tout cela pour la mainmise sur l'or qui arrive ensuite en Suisse... (*Protestations.*) Oui, 40% de l'or mondial est travaillé en Suisse!

Notre pays ne peut pas se contenter de recevoir, il doit aussi donner quelque chose en échange. Et quelque chose, à l'échelle genevoise, c'est justement le 0,7% du budget municipal. Nous devons montrer que nous ne sommes pas insensibles aux dégâts causés ailleurs par nos armes.

J'aimerais faire encore deux ou trois remarques, avant de conclure. Les lieux où dépenser utilement l'argent voté pour la coopération décentralisée existent; la Fédération genevoise de coopération les connaît, et son action est relayée par la Direction du développement et de la coopération au niveau fédéral. A ce sujet, j'invite M. Chevrolet à lire un bref paragraphe écrit par M. Martin Dahinden, directeur actuel de cet organisme, qui est d'ailleurs issu du même parti que lui. Dans ce texte, il souligne l'importance de la contribution des collectivités locales à l'aide publique au développement, et il espère qu'elle augmentera. Ce n'est donc pas uniquement l'idéaliste Ziegler qui défend ce genre de positions!

Quant à l'homme qui se promène avec des couteaux et des drapeaux dans les soirées caritatives en tenant des propos puérils, je n'en parlerai pas, même si M. Chevrolet m'a mis en cause tout à l'heure en me comparant tacitement à lui. Pour ma part, je ne me livrerai pas à une attaque personnelle contre M. Chevrolet, car nous devons ici débattre de questions de fond. Mieux vaudrait nous concentrer là-dessus, au lieu de dénigrer nommément des personnes. Comme le rappelle un proverbe chinois: «Lorsque quelqu'un montre du doigt la lune, l'imbécile regarde le doigt.» Voilà ce que j'avais à dire pour répondre aux accusations formulées à mon encontre!

Enfin, j'en viens à mon supposé manque d'amour pour Genève, qui inquiétait tant M. Bertinat tout à l'heure. Il est vrai que je suis un Helvète cosmopolite... Mais j'aime beaucoup le Tessin où je suis né, malgré le fait qu'il soit actuellement dominé par un bord politique que je n'aime pas du tout, et même s'il s'y développe un racisme que je déplore. J'adore aussi le canton d'Argovie, d'où sont originaires mes parents et mes grands-parents, malgré le fait que c'est le seul où aient eu lieu des pogroms contre des villages juifs, au début du XIX^e siècle, et même si c'est le canton qui a la plus haute densité de centrales nucléaires en Suisse.

Et je vous assure que j'adore aussi Genève, Monsieur Bertinat! Vous lui transmettez, Madame la présidente... J'adore le quartier des Pâquis, malgré tous les véhicules 4x4 et les grosses limousines qui stationnent sur ses trottoirs... Oui, j'aime ma ville, malgré les boutiques de luxe, les prix des loyers qui montent en flèche et toute la richesse débordante qui se promène honteusement dans nos rues. J'adore Genève!

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'hésitais à intervenir dans ce débat de manière un tant soit peu idéologique... Rassurez-vous, je n'en ferai rien.

Cependant, puisque j'ai appris que vous n'en aviez pas parlé en commission comme cela aurait dû être le cas si le travail avait été fait correctement, j'aimerais vous exposer les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui dans la recherche des fonds nécessaires à la coopération internationale. Non sans intention polémique, je rappelle à certains que nous avons tous été sondés par la Fédération genevoise de coopération au sujet du fameux taux de 0,7% du budget alloué à l'aide au développement. Et il y en a beaucoup, parmi vous, qui ont approuvé ce pourcentage!

Par conséquent, je pars du principe que la majorité du Conseil municipal est solidaire. Et cette solidarité-là est la même que celle de Calvin aidant les huguenots en France ou d'Eynard aidant les Grecs à fonder l'Etat grec moderne – et cela, sans jamais avoir mis les pieds dans le pays. D'autres leur ont emboîté le pas, notamment Moynier, Dunant... Voilà quelle est la solidarité qui est la marque distinctive de notre cité et du peuple genevois. J'espère donc que celles et ceux qui se sont déclaré favorables au 0,7% pour se faire élire dans ce parlement assumeront leur position et voteront en conséquence!

Cela étant, Mesdames et Messieurs, je fais partie de la Délégation Genève solidaire avec mes collègues Sandrine Salerno et Esther Alder, et j'aimerais vous décrire l'atmosphère de la dernière séance que nous avons eue dans ce cadre il y a deux semaines à peine. Nous avons dû choisir entre deux subventions et renoncer à donner 500 000 francs pour l'achat d'une sorte de tank de déminage au Laos ou au Cambodge, je ne me souviens plus. Cela prouve bien que nous n'avons pas assez d'argent pour travailler correctement en matière de coopération décentralisée! C'est la réalité! Nous devons faire des choix kafkaïens qui aboutissent à la suppression ou à la diminution de certaines subventions, car nous n'avons pas les moyens de satisfaire toutes les demandes actuelles.

De plus, quand je suis arrivé à la tête du département des constructions et de l'aménagement que j'ai l'honneur de présider, je me suis rendu compte que de nombreux fonctionnaires consacraient leurs vacances à soutenir des projets au Nicaragua, au Chili ou à Haïti, sans que les actions auxquelles ils participaient ne soient subventionnées par la Ville de Genève. J'ai donc fait en sorte que ces personnes demandent des subventions. Mais, en cette fin d'année 2011, nous n'avons plus assez d'argent pour les leur accorder et il nous faudra attendre l'année prochaine.

Nous comptons donc vraiment sur l'augmentation de la subvention pour la coopération décentralisée au budget 2012, car elle nous est nécessaire pour satis-

faire des besoins urgents en matière de solidarité. Prenons l'exemple de la République démocratique du Congo, déjà mentionné tout à l'heure. J'ai eu l'honneur, en tant que maire, de me rendre à Goma, où j'ai rencontré une militante des droits de l'homme qui s'occupe chaque année de 400 femmes victimes de viol – 400 femmes violées par année, Mesdames et Messieurs! Si vous m'aviez accompagné dans le poulailler où elle les reçoit, vous sauriez aussi bien que moi quels sont les besoins de ces populations et des gens qui les aident. Oui, ce local était un véritable poulailler!

Voilà où je veux en venir: si vous aviez été témoins de cette situation invraisemblable, vous auriez tout de suite promis à cette militante des droits de l'homme d'essayer de trouver de l'argent pour soutenir son action. D'ailleurs, la Confédération s'est montrée si enthousiaste à l'égard de ce programme d'entraide qu'elle a décidé avant nous de répondre à la demande et a mis 100 000 francs sur la table. Or, cette dame a besoin de 400 000 francs par an pour pouvoir mettre un dispensaire digne de ce nom à la disposition de ces femmes qui continuent à se faire violer à Goma, en République démocratique du Congo. Elles ont besoin de votre solidarité, Mesdames et Messieurs! J'espère que vous leur donnerez au moins de quoi mettre sur pied ce lieu un tant soit peu accueillant où elles pourront se rétablir et se reconstruire! Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement d'Ensemble à gauche visant une augmentation de la ligne Coopérations décentralisées est refusé par 38 non contre 36 oui (1 abstention).

Le budget du département de M^{me} Salerno, pages 9 à 20, est adopté.

La présidente. Au terme de l'examen du département des finances et du logement, l'excédent de charges s'élève à 1 472 931 francs, ce qui correspond à une amélioration totale du résultat, après les efforts respectifs du Conseil administratif et du Conseil municipal, de 10 513 265 francs.

*Département des constructions et de l'aménagement.
Page 26, cellule 2602000, Génie civil,
groupe de comptes 461, Subventions acquises – cantons.*

La présidente. Le seul amendement concernant le département des constructions et de l'aménagement émane du Mouvement citoyens genevois. Il demande une augmentation de 12 100 000 francs afin de compléter la somme rétrocédée par le Canton pour l'entretien des routes, faisant passer le nouveau montant à 15 millions de francs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai déjà abordé cette problématique tout à l'heure à propos d'une autre ligne budgétaire mais, comme je n'ai pas eu le droit de m'exprimer une seconde fois alors que j'étais l'auteur de l'amendement débattu et que le règlement du Conseil municipal m'y autorisait, je saisis cette occasion d'y revenir.

Je serai bref. Nous aurions tort d'affirmer que la querelle entre la Ville et le Canton au sujet de l'entretien des routes est réglée, simplement parce qu'un nouvel avenant à la convention qui les lie a été signé par le Conseil administratif et le Conseil d'Etat. Je considère d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'un bon accord! Je ne mets pas en cause les efforts de M. Pagani, car je crois qu'il a fait ce qu'il a pu. Il n'en demeure pas moins que le résultat ainsi obtenu n'est pas suffisant.

J'estime qu'il n'est pas normal que l'autorité de tutelle des communes genevoises – à savoir l'Etat – ne respecte pas la loi votée par les députés! A quoi bon voter des lois, des règlements et des budgets, si ceux qui sont chargés de les mettre en application ne les respectent pas? Quelque chose ne va pas entre la Ville et l'Etat! Mais cela ne date pas d'aujourd'hui et ne concerne pas uniquement la convention sur l'entretien des routes.

La loi sur les routes prévoit que l'Etat verse à la Ville une subvention pour l'entretien des routes dites «d'importance cantonale» – je mets ce terme entre guillemets, car cette dénomination n'est pas définie dans ledit document. Or, l'Etat ne le fait pas, et cela depuis 1936! On peut se poser mille questions à ce sujet, mais il faut principalement se demander comment agir pour que les dispositions légales actuelles soient respectées, ou pour que l'on trouve un nouvel accord équilibré entre les deux parties concernées.

M. Pagani nous a annoncé tout à l'heure qu'il avait conclu un accord avec le Canton, mais j'ai ici le texte de cet avenant à la convention sur l'entretien des routes. Or, les chiffres qui y figurent ne correspondent pas à ceux du magistrat. D'ailleurs, cette convention n'est en vigueur que jusqu'en 2015, et il n'est pas prévu que la Ville se voie rétrocéder plus de 8 millions de francs dans ce cadre. Peut-être une autre convention est-elle officieusement prévue pour la suite, afin que ce montant soit revu à la hausse, mais je considère que l'Etat nous doit pas moins de 15 millions de francs. C'est donc sur cette base que le problème doit être réglé, et pas autrement.

Maintenant, venons-en aux reliquats. Il s'agit de 135 millions de francs gardés en réserve par le Canton sur les montants qu'il aurait normalement dû verser à la Ville pour l'entretien des routes. En réalité, cela fait beaucoup plus, si l'on remonte jusqu'à l'année 1936. Certes, les sommes dues n'étaient pas les mêmes à l'époque mais, si l'on tient compte des intérêts composés, on arrive probablement à des reliquats de 1 milliard de francs. Je vous laisse le plaisir de faire le calcul exact, Mesdames et Messieurs!

Je vous accorde qu'il serait déraisonnable et même insensé d'exiger autant, mais nous devons assurer l'entretien de nos routes, qui coûtera de plus en plus cher à l'avenir. Le problème de la rétrocession du Canton doit donc être réglé. L'aigle genevois déplumé a récupéré trois plumes, ce soir, puisque le Genève-Servette Hockey Club vient de gagner par 3 à 0 aux Vernets, mais ce n'est pas cela qui fera avancer la problématique de la convention Ville-Etat sur l'entretien des routes!

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de voter cet amendement, afin de contraindre les deux exécutifs concernés à se remettre autour de la table des négociations pour trouver un accord raisonnable et équilibré. Il n'y a aucune raison qu'ils n'y parviennent pas. La convention actuelle est en défaveur de la Ville de Genève – comme d'habitude – et ce n'est pas normal!

Il faut penser à l'avenir! On a beau nous parler de sommes plus importantes que l'Etat pourrait verser à notre municipalité, mais rien de ce genre ne figure dans la convention qui court jusqu'en 2015. Elle sera peut-être renouvelée, mais sur la base de quels montants? Nous n'en savons rien! En tout cas, pour le moment, la Ville n'est censée toucher que 8 millions de francs pour l'entretien des routes et des artères genevoises, alors qu'elle devrait recevoir 15 millions de francs et que les travaux nécessaires coûtent toujours plus cher.

Dont acte. Mesdames et Messieurs, je vous demande encore une fois d'accepter cet amendement. Je ne doute pas du résultat négatif de ce vote mais, en ce qui me concerne, je n'entends pas en rester là et je remettrai cette problématique sur le tapis au Conseil municipal et ailleurs. J'ai dit!

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, M. Sormanni n'a pas tort d'un point de vue théorique... Mais, selon l'adage bien connu, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras!

Cela fait des années que nous débattons de la convention Ville-Etat relative à l'entretien des routes, et voilà enfin qu'un magistrat municipal a pris son bâton de pèlerin pour négocier avec le Conseil d'Etat et obtenir enfin quelque chose. C'est déjà mieux que rien, n'est-ce pas? La position théorique de notre collègue Sormanni ne nous mène nulle part! Nous avons obtenu 2 millions de francs pour l'année 2012, 4 millions de francs pour 2013 et ainsi de suite jusqu'en 2015. Le mécanisme est enclenché, il n'est pas question de couper les ailes au Conseil administratif. Laissons-le poursuivre ses démarches et ne les sabotons pas! Par conséquent, en avant, marche!

M. Robert Pattaroni (DC). Tout à l'heure, Monsieur Pagani, vous nous avez expliqué où en était la situation au sujet de la convention Ville-Etat sur l'entretien

des routes. M. Sormanni vient de nous décrire la position du Mouvement citoyens genevois à cet égard, mais à quoi correspondent les 12 millions de francs qu'il demande dans son amendement? Devons-nous le voter ou pas?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne sais pas sur quel calcul est fondé cet amendement. M. Sormanni aurait pu expliquer exactement d'où il entend sortir ces 12 millions de francs! J'imagine – en extrapolant un peu... – qu'il veut nous accorder cette augmentation pour que nous puissions l'utiliser, mais il devra bien retrancher la somme équivalente d'une autre ligne budgétaire... Vous connaissez ma propension à vous demander de voter des sommes que je puisse dépenser, mais de là à trouver 12 millions de francs comme cela, d'un coup... Par conséquent, je ne crois pas qu'il faille voter cet amendement.

Cela étant, il faut quand même jauger la situation de plus près. Il y a effectivement un solde cantonal de 15 millions de francs en faveur de notre commune pour toutes les années où l'on a inscrit ce montant au pied du bilan de la Ville de Genève – et non au bilan lui-même, la distinction a son importance. Le résultat, c'est que l'Etat, qui ne nous versait jusqu'à présent qu'environ 1,3 million de francs par an, élèvera ce montant à 2 millions de francs en 2012, puis à 4, 6 et 8 millions de francs les années suivantes.

J'imagine que le processus continuera ensuite sur cette lancée... La convention actuelle comporte une clause concernant sa renégociation, et je pense que l'Etat ne mettra pas fin à cette rétrocession après 2012, puisqu'il a reconnu qu'il devait nous verser cet argent qui lui vient des subventions considérables de la Confédération.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite à ratifier le résultat des deux ans de discussions qui ont été nécessaires pour en arriver à cet accord. Oui, il nous aura fallu deux ans pour nous mettre autour d'une table avec le Conseil d'Etat et convenir des nouvelles dispositions de la convention sur l'entretien des routes! D'un côté, 15 millions de francs sont inscrits au pied du bilan de la Ville de Genève au titre de rétrocession de l'Etat; de l'autre, on nous promet 8 millions de francs, à terme, auxquels s'ajoute 1,3 million de francs que le Canton nous verse déjà, ce qui nous fait un total de 9,3 millions de francs. Certes, il y a encore une différence entre les 15 millions de francs requis et les 9,3 millions de francs qui devraient nous être versés dans quelques années...

Cependant, il me semble que cet accord Ville-Etat est positif, et nous y avons consenti en toute conscience après les négociations entre le conseiller d'Etat Mark Muller et le conseiller administratif qui vous parle. Evidemment, ces décisions seront appliquées sous réserve d'éventuels changements impliqués par le

débat de ce soir. En tout cas, Mesdames et Messieurs, je vous invite à refuser cet amendement du Mouvement citoyens genevois.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je serai très bref. Monsieur le magistrat, je vais vous expliquer sur quel calcul se base notre amendement. C'est assez simple. Il s'agit de la ligne budgétaire où figure la somme rétrocédée par l'Etat à la Ville pour l'entretien des routes. Le montant inscrit actuellement est de 2,9 millions de francs, alors qu'il devrait être de 15 millions de francs. Si l'on calcule la différence, on arrive aux 12,1 millions de francs que nous demandons dans notre amendement. Il me semble que le calcul peut facilement se faire de tête...

Selon notre débat de tout à l'heure, le Canton nous doit 15 millions de francs pour l'entretien des routes, et il nous facture la même somme, ce qui donne un résultat nul. A l'époque où il nous facturait 14,1 millions de francs, il nous versait la différence, soit 900 000 francs – et non pas 1,3 million de francs. Je ne sais pas d'où sort ce dernier montant! Mais il y a peut-être eu des changements... Pour 2012, les 900 000 francs sont maintenus et s'y ajouteront 2 millions de francs supplémentaires selon le nouvel avenant à la convention. On arrive donc à un total de 2,9 millions de francs. Nous soustrayons ce montant des 15 millions de francs qui nous sont dus, et nous obtenons 12,1 millions de francs. Voilà l'explication de l'augmentation demandée dans notre amendement.

J'en viens brièvement – et je terminerai par là – à une clause assez édifiante de l'accord Ville-Etat qui figure au paragraphe 2.5 de la convention sur l'entretien des routes. L'Etat y demande que le Conseil administratif s'engage à supprimer, dans les comptes de la Ville de Genève, la créance à l'égard de l'Etat à titre d'arriéré de contribution d'entretien. A mon sens, cela démontre clairement que l'Etat reconnaît l'existence d'une créance, puisqu'il demande à la Ville de l'effacer! Mais il s'agit de 135 millions de francs, Mesdames et Messieurs! Avec cet argent, nous aurions peut-être pu subventionner davantage la coopération décentralisée...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 58 non contre 9 oui.

Le budget du département de M. Pagani, pages 21 à 26, est adopté.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous annonce que l'excédent de charges, au terme de l'examen du département des constructions et de l'aménagement, s'élève à 1 231 489 francs, ce qui correspond à une amélioration totale du résultat, après les efforts respectifs du Conseil administratif et du Conseil municipal, de 10 754 707 francs.

Département de la culture et du sport.

Page 27, cellule 3001000, Direction de la culture et du sport, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous traitons à présent un amendement du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, qui demande une diminution de 241 442 francs correspondant à la suppression de deux nouveaux postes, l'un de collaborateur scientifique et l'autre d'adjoint de direction, à la Direction de la culture et du sport.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je pourrais vous parler longuement de ce que le Parti libéral-radical essaie de faire depuis de nombreuses années pour restreindre au minimum l'inflation délirante des états-majors du Conseil administratif. Je pourrais même vous entretenir aussi longtemps à ce sujet qu'à celui des ornithorynques ou autres spécimens tout à fait exotiques, puisque c'est la nouvelle mode...

L'envie des exécutifs de s'entourer de personnel en constante augmentation a toujours existé. Néanmoins, en période de crise et dans le contexte de nos efforts pour arriver à un budget municipal équilibré, il n'est pas nécessaire d'avoir autant de personnel dans les états-majors du Conseil administratif. S'il s'agissait de créer des postes «au front», c'est-à-dire pour fournir des prestations directes à la population, pourquoi pas? Mais depuis longtemps nous voulons limiter au minimum les postes d'état-major dans l'administration, raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement. J'espère que vous lui ferez bon accueil, Mesdames et Messieurs!

M. Sylvain Thévoz (S). Il y a un paradoxe, à Genève. D'un côté, on veut un service public de qualité, des piscines qui ouvrent plus tôt, des murs de grimpe tout l'été, des terrains de basketball accessibles et d'autres installations pour éviter que les jeunes ne traînent dans la rue. Nous nous accordons tous à dire qu'ils doivent être intelligemment occupés. Mais, de l'autre côté, quels moyens nous donnons-nous pour répondre à ces exigences? La droite refuse de voter les sommes nécessaires!

Mon préopinant parle en souriant des «états-majors» de l'exécutif, mais que vaut une armée, si elle n'a pas de général? Evidemment, il s'agit ici de la Direction de la culture et du sport... On pourrait le voir d'un œil un peu populiste, voire antiélitiste, mais ces postes doivent garantir de manière positive l'efficacité des services municipaux au bénéfice de la population. Par conséquent, le Parti socialiste défendra leur création. Il ne s'agit pas pour nous de rajouter du «gras» à l'administration du département, mais simplement de rendre son action plus efficace et, surtout, d'augmenter l'offre du Service des sports de la Ville de Genève.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, je me pose exactement la même question que tout à l'heure au sujet des adjoints scientifiques demandés par M^{me} Salerno. On nous parle ici d'un collaborateur scientifique, mais cette dénomination pourrait recouvrir bien des activités... Une fois pour toutes, j'affirme que nos décisions gagneraient certainement en clarté si nous savions ce qui se cache derrière ces titres de fonction. D'ailleurs, nous sommes souvent obligés, lors de nos travaux en commission, de nous livrer à l'exercice qui consiste à demander de quoi il s'agit...

Dans le cas présent, le collaborateur scientifique serait un spécialiste du marketing chargé d'expliquer à la population pourquoi la politique culturelle de la Ville de Genève est exceptionnelle et excellente, et d'élargir le champ d'attraction de spectateurs intéressés par les activités culturelles genevoises. Cela pourrait s'avérer utile – on ne m'en a pas encore fait la démonstration de manière tout à fait convaincante, mais je suis prêt à entrer en matière, éventuellement, plus tard... Pas cette année, en tout cas, car nous n'avons pas reçu d'informations assez claires à ce sujet.

Je tiens à dire que le conseiller administratif Kanaan a déjà fait des efforts notoires pour réduire les dépenses prévues de son département. En effet, dans le projet de budget rectifié, il a demandé moins d'augmentations pour la création de postes supplémentaires. Je crois que c'est à relever, et nous l'en remercions. M. Kanaan vient d'arriver à l'exécutif et, quand on est nouveau, on a envie de bien faire en accomplissant les missions que nous ont confiées les électeurs qui nous ont fait confiance. C'est tout à fait normal.

Cela dit, le Parti démocrate-chrétien continue à défendre la même stratégie. Nous disons oui aux prestations directes à la population et au subventionnement des associations utiles sur le terrain, que nous voulons soutenir par des espèces sonnantes et trébuchantes. Mais nous refusons – en tout cas pour le budget 2012 – d'engraisser l'administration par la création de postes supplémentaires dans les directions de département.

Comme on l'a déjà souvent rappelé, l'administration municipale emploie 4000 fonctionnaires auxquels s'ajoute le personnel de la petite enfance, ce qui fait 5500 personnes au total. Le Parti démocrate-chrétien estime que ce nombre est amplement suffisant aujourd'hui. D'ailleurs, à ce que l'on nous a expliqué, il y a déjà 160 postes à repourvoir au sein de l'administration. On peut aussi imaginer des solutions comme celle que nous a décrite tout à l'heure M^{me} Salerno pour le poste dévolu à l'agriculture de proximité, créé en amalgamant divers postes partiels laissés vacants.

Nous demandons donc à M. Kanaan – vous lui transmettez, Madame la présidente – au terme de ses premiers mois d'activité au sein de l'exécutif genevois, d'essayer lui aussi de se contenter de son équipe actuelle. M. Patrice Mugny nous

avait habitués à demander toujours plus et plus encore, mais nous attendons de son successeur qu'il ne continue pas dans la même logique. Il doit attendre un peu avant de vouloir de nouveaux postes, et nous aimerions qu'il nous explique pourquoi il a besoin de managers supplémentaires à la direction de son département.

J'insiste sur le fait que nous ne lui en voulons pas personnellement, pas plus que nous n'entendons nous en prendre à la culture et au sport. Je le répète, M. Kanaan a déjà fait de gros efforts pour limiter ses ambitions dans le cadre des arbitrages qui ont conduit au projet de budget rectifié, et nous tenons à le relever. Certains magistrats n'ont demandé quasiment aucun nouveau poste – c'est le cas d'Esther Alder – mais d'autres se sont montrés beaucoup plus goulus en la matière!

En tout état de cause, nous demandons à l'exécutif dans son ensemble et au Conseil municipal qui vote ses demandes d'attendre encore un peu avant d'augmenter les postes de management dans l'administration municipale. Dans le budget 2012, nous devons privilégier les prestations directes, c'est-à-dire les subventions dans des départements qui en ont plus besoin que celui de la culture et du sport. J'invite donc ce plénum à refuser la création de ces deux nouveaux postes en acceptant notre amendement.

En revanche, nous privilégierons les nouveaux postes de bibliothécaires et de conservateurs prévus au départ mais malheureusement supprimés dans le projet de budget rectifié. Dans les bibliothèques de la Ville, il y a des livres de très grande valeur historique qui sont en train de s'abîmer vu leur grand âge et que l'on ne peut plus se permettre d'abandonner ainsi à leur sort. Nous avons donc besoin de postes pour la revalorisation du patrimoine genevois. Quant aux bibliothécaires, ils sont nécessaires pour assurer un service de qualité au bénéfice de la population, et nous soutiendrons fermement toute initiative visant à renforcer leur effectif.

Mais nous avons plus de doutes en ce qui concerne l'utilité des postes de direction. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à voter cet amendement avec conviction. Merci!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Madame la présidente, vous transmettez – ou ne transmettez pas – au préopinant démocrate-chrétien que, s'il voulait attaquer le département du magistrat Sami Kanaan, il n'agirait pas autrement! Nous connaissons les coupes déjà réalisées par l'Entente dans le domaine de la culture, et nous saluons les efforts de ceux qui ont permis d'éviter le pire en rétablissant 1 million de francs au budget. Mais nous restons vigilants...

Quant aux déclarations de M. Chevolet que nous avons écoutées avec la plus grande attention, nous attendons la preuve de la velléité du Parti démocrate-chré-

tien de soutenir les structures municipales et les associations offrant des prestations directes à la population. Nous vérifierons cela d'après la position qu'il adoptera face aux amendements déposés par le Mouvement citoyens genevois pour supprimer certaines subventions.

En ce qui concerne les deux postes dont il est question ici, j'avoue que je ne suis pas la personne la plus apte à les défendre, puisque je ne fais pas du sport mon cheval de bataille. Cependant, ils permettront au département d'assurer des prestations à la population aussi bien dans le domaine culturel que sportif, et nous en voterons la création en refusant l'amendement de l'Entente.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce débat sur la création de deux postes à la direction de mon département me donne l'occasion, à titre liminaire, de vous donner quelques informations plus générales sur l'évolution actuelle de notre politique culturelle et sportive.

Vous savez certainement – mais je vous le rappelle volontiers – que la Ville assume des responsabilités en la matière qui dépassent largement le cadre de son territoire, et cela pour des raisons historiques d'ailleurs remises en cause par certaines et par certains. En effet, nous assurons des prestations culturelles et sportives pour tout le canton – pas toutes, évidemment, mais la plus grande partie. Nous entretenons les grandes institutions, nous accordons des subventions, nous soutenons l'aide à la relève et à la création... Tout cela à l'échelle cantonale, voire régionale.

J'en profite pour signaler à ceux qui déplorent l'augmentation des charges culturelles et sportives de ces dernières années qu'elle n'a pas réellement suivi l'augmentation démographique de la région. Il est donc injustifié de critiquer leur prétendue inflation excessive, aussi bien pour la culture que pour le sport.

En outre, la région genevoise connaît actuellement une mutation difficile. La croissance démographique a peut-être des conséquences positives sur certains plans, mais elle entraîne aussi de nombreux effets pervers et génère de fortes crispations identitaires. La culture et le sport ne doivent pas seulement accompagner ce changement, ils doivent contribuer à mieux l'appréhender, à créer du lien social là où il y a des tensions, à faire office de passerelles pour contrer les crispations identitaires et les peurs qui s'ensuivent.

A tout le moins, il s'agit de lancer le débat en créant des espaces d'échanges et de questionnement, en favorisant des projets novateurs dans le cadre d'activités susceptibles de jeter les bases d'une affirmation identitaire positive, collective et constructive tournée vers l'avenir. La culture et le sport doivent jouer ce rôle, et je pense donc qu'il vaut la peine d'investir dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs, je n'ai pas peur d'affirmer que nous sommes dans une période cruciale. Vous connaissez probablement la teneur des débats qui se déroulent à l'Assemblée constituante et au Grand Conseil en matière de ressources fiscales... A cela s'ajoutent les sombres perspectives de la crise économique. Dans ce contexte, la Ville de Genève a des responsabilités à une échelle largement plus vaste que le territoire municipal. Ce n'est pas le moment de faillir et de renoncer à nous donner les moyens de les assumer vis-à-vis de la population.

Evidemment, il est facile de dire qu'il faut assurer les prestations de terrain sans créer de postes d'encadrement. Mais créer uniquement des postes dits «de terrain» serait de la mauvaise gestion. Et d'ailleurs, que veut dire cette fameuse expression «agir sur le terrain»? La direction de mon département le fait aussi, Mesdames et Messieurs! Il ne faut pas céder à cette espèce de fantasme d'une élite coupée du terrain au sein des états-majors de l'administration.

Le département de la culture et du sport emploie 1500 personnes, compte tenu du fait que j'ai la chance de diriger également le Service des sports, qui a récemment rejoint mon dicastère. Celui-ci ne comprenait jusqu'alors que trois domaines: les musées, les bibliothèques et le domaine des arts et de la culture. Pour chacun d'eux, des fonctionnaires assurent le relais entre la direction du département et le «terrain». Comme je viens de le dire, à l'issue de la réorganisation administrative décidée par l'exécutif après les élections, je me suis vu attribuer un quatrième domaine, celui des sports – et je m'en réjouis.

Dans ce contexte, il m'a paru cohérent de me doter de fonctionnaires chargés d'assurer le relais entre le magistrat, la direction du département et le «terrain» concerné, afin que nous soyons sûrs d'assurer les bonnes prestations à la population, au bon moment et au bon endroit. Il ne s'agit donc pas de gonfler les états-majors d'un département de 1500 employés! Je vous signale, Mesdames et Messieurs, que mon état-major actuel ne se compose que de 20 personnes! Les spécialistes du management me diront à quel point c'est excessif...

Je demande deux postes et le Conseil administratif soutient cette demande qu'il transmet avec moi au Conseil municipal. Le premier poste sera dédié au lien entre la direction du département et le domaine des sports. Je l'ai dit, le cadre institutionnel, légal et parlementaire dans lequel nous agissons est en mutation, et nous avons des projets transversaux en collaboration avec les communes avoisinantes, y compris au niveau régional. Nous avons donc besoin de personnel capable et compétent dans ce domaine.

J'insiste sur le fait qu'il n'est pas question de vouloir gonfler les états-majors de l'administration comme ça, pour le plaisir! Je n'ai pas pour habitude de demander des postes de manière aussi arbitraire! M. Chevrolet a d'ailleurs signalé à juste titre que j'ai déjà fait un gros effort lors des arbitrages qui ont abouti au pro-

jet de budget rectifié, puisque j'ai revu à la baisse mes ambitions de départ que certains jugeaient trop gourmandes.

A ce sujet, je rappelle – et je terminerai par là – que les trois quarts des demandes d'augmentation initialement prévues, qui atteignaient les 9,7 millions de francs, étaient dues soit à des obligations budgétaires telles que les mécanismes salariaux – qu'on peut contester, mais qui sont des obligations – soit à des engagements pris antérieurement par le Conseil municipal ou le Conseil administratif dans leur formation précédente. J'ai – naïvement peut-être – le respect de la continuité institutionnelle, raison pour laquelle je compte bien remplir ces engagements que j'ai hérités.

Un quart de ces demandes initiales relevait de mes propres intentions, dont ces deux postes. J'ai déjà renoncé à d'autres demandes à hauteur de 3 millions de francs, et ce choix m'a coûté de gros efforts! Je peux déjà vous annoncer, Mesdames et Messieurs, que je continuerai sur cette même lancée au cours des années à venir. En effet, je pense sincèrement que mon département pourrait être mieux organisé, si nous regroupons les forces en vue de créer des synergies. Pour ce faire, il faut des gens capables, et nous devons donc d'abord investir dans l'engagement de personnel qualifié afin de pouvoir, ensuite, mieux nous organiser.

Même si ce genre de dépenses est moins facile à faire passer que les postes de bibliothécaires sur le terrain ou certaines subventions, je demande au Conseil municipal de faire confiance au Conseil administratif et de voter ces deux postes, qui me semblent indispensables pour bien travailler ces prochaines années. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus recueille 38 oui et 38 non; la présidente départage les voix en votant oui.

Page 30, cellule 3105000, Promotion culturelle, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. L'amendement suivant émane du Mouvement citoyens genevois. Il demande une diminution de 104 915 francs correspondant à la suppression d'un poste pour la promotion culturelle.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne dirai que quelques mots, car je continue à tenir le même discours que depuis le début de ce débat budgétaire en matière de création de nouveaux postes. Nous sommes obligés de nous montrer raisonnables et de serrer les boulons de l'administration. Dans le cas présent, c'est d'autant plus vrai que le poste demandé pourrait être pourvu grâce une subven-

tion de l'assurance invalidité, semble-t-il. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de l'inscrire au budget!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 36 oui.

Page 36, cellule 3202000, Musée d'art et d'histoire, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. L'amendement suivant émane lui aussi du Mouvement citoyens genevois. Il demande une diminution de 148 800 francs sur les frais de vestiaire au Musée d'art et d'histoire, ce qui ferait passer le nouveau montant de la ligne y afférente à 2 722 119 francs.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je prends la parole pour vous informer des conséquences d'une éventuelle acceptation de cet amendement.

Il touche au budget du Musée d'art et d'histoire en matière de surveillance. Je l'admets à contrecœur: nous avons actuellement besoin – et j'espère que ce ne sera pas toujours le cas, du moins pas à ce point – de renforts importants dans ce domaine, raison pour laquelle nous mandats des entreprises privées pour compléter les missions de surveillance remplies par les agents de la fonction publique.

La surveillance privée dans les musées de la Ville, et notamment au Musée d'art et d'histoire, a trois justifications. Premièrement – c'est intéressant à savoir – les assureurs exigent que la fermeture nocturne et l'ouverture matinale des bâtiments soient assurées par des personnes externes à l'administration, pour des raisons de sécurité. Cela, afin d'éviter le «coup classique» de la prise en otage de fonctionnaires forcés d'ouvrir indûment les locaux, comme cela arrive parfois dans les bureaux de poste. Deuxièmement, il faut assurer la surveillance nocturne et les agents municipaux ne travaillent pas la nuit.

Troisièmement, nous avons besoin de renforts ponctuels dans le cadre des expositions temporaires. Pour une exposition au Musée Rath qui dure deux mois, par exemple, nous ne pouvons recourir à du personnel permanent, c'est pourquoi nous faisons appel à des entreprises de surveillance privées. Evidemment, je préférerais pouvoir compter uniquement sur des effectifs municipaux; le Conseil administratif vient d'ailleurs de valider ma proposition de principe d'étudier le système de surveillance de tous les musées, pour voir si nous pouvons faire mieux.

En attendant, Mesdames et Messieurs, si vous voulez maintenir le programme d'expositions temporaires des musées genevois en général et du Musée d'art et d'histoire en particulier, il vous faut refuser cet amendement. Nous inaugurerons

à la mi-décembre une très belle exposition d'horlogerie organisée en partenariat avec les horlogers genevois, et c'est typiquement le genre d'événement qu'il deviendra difficile de mener si vous acceptez cet amendement. Ce serait bien dommage...

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aimerais réagir par rapport aux propos du magistrat, puisqu'il s'est donné la peine de fournir des explications dont je le remercie, d'ailleurs.

Je remarque que, dans de très nombreux domaines, le maintien d'une prestation telle que la surveillance s'accompagne d'une demande d'augmentation budgétaire. Il faudra qu'on m'explique la logique qui préside à cet étonnant processus... On ne peut pas toujours demander plus d'argent pour faire la même chose!

Notre amendement a été rédigé sur la base des travaux de la commission des arts et de la culture, dont certains membres – que je remercie – ont examiné de près le budget à six positions. Ils ont constaté que cette ligne budgétaire précise présentait une forte augmentation par rapport aux années précédentes. Nous avons simplement voulu gommer cette augmentation, que je ne m'explique pas. Pourquoi la surveillance du Musée d'art et d'histoire coûterait-elle près de 150 000 francs de plus en 2012? Ce n'est pas une petite somme qu'on trouve sous le sabot d'un cheval – et surtout pas sous l'aile de l'aigle genevois déplumé...

Je milite pour le vote de cet amendement, car le simple maintien d'une prestation doit coûter la même chose d'année en année. Je ne pense pas qu'aucune exposition temporaire n'ait été organisée au Musée d'art en 2011 et les années précédentes. J'imagine qu'il est possible de maintenir plus ou moins le même rythme d'activités et d'expositions sans augmenter le budget y afférent.

J'insiste: pourquoi la facture explose-t-elle à hauteur de 148 800 francs? Donnez-nous une explication, Monsieur le magistrat! En tout cas, en ce qui nous concerne, nous maintenons notre amendement et nous invitons ce plénum à le voter.

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs, jusqu'à l'intervention du magistrat Kanaan tout à l'heure, j'étais moi aussi dans le doute quant au bien-fondé de l'augmentation de cette ligne budgétaire. Comme elle comporte le mot «vestiaires» dans son intitulé, je croyais qu'il s'agissait de payer plus simplement pour pouvoir déposer des manteaux...

Mais le magistrat a prononcé deux mots clés fort intéressants. Le premier est «sécurité», un terme qui devrait vous concerner, Mesdames et Messieurs de la droite – en tout cas, beaucoup plus que nous autres, socialistes, que l'on accuse

de favoriser l'insécurité... Vous ne pouvez pas le nier! Vous nous rebattez sans arrêt les oreilles avec votre sécurité, et voilà qu'on va jusqu'à vous la proposer!

Le deuxième mot clé est l'adjectif «privé» qui qualifie les entreprises mandatées pour assurer la surveillance du Musée d'art et d'histoire. Il ne s'agit pas de la police, mais des privés! Cela aussi devrait vous faire tilt... Si vous n'acceptez pas de voter les crédits nécessaires pour assurer la sécurité des institutions culturelles par des privés, vous vous opposez du même coup aux contrats conclus avec les entreprises que vous soutenez! Ce n'est pas logique!

Nous, en revanche, nous serions presque tentés de voter contre ce genre d'augmentations budgétaires, puisque le souci sécuritaire et la notion de police privée sont contraires à nos convictions et à notre idéologie. Mais M. Kanaan a osé contrer ces principes de la gauche, en favorisant au passage les entreprises privées soutenues par la droite. Si vous vous opposez à des mesures comme celles-là...

La présidente. Vous vous adressez à la présidente, n'est-ce pas, Monsieur Velasco?

M. Alberto Velasco. Madame la présidente, non seulement ils refusent de voter ces augmentations-là, mais en plus ils risquent de mettre en péril la sécurité des musées!

J'aimerais d'ailleurs demander à M. Kanaan si l'ouverture des musées genevois reste garantie, au cas où l'augmentation demandée est refusée. Si tel n'est pas le cas, nous ne pouvons nous permettre un tel manque. En outre, le magistrat peut-il nous assurer que le patrimoine genevois sera en sécurité et ne courra pas le risque d'être volé, même si l'amendement du Mouvement citoyens genevois est voté? Si la réponse est négative, il pourrait être accusé de ne pas avoir prévu la sécurité nécessaire.

Bref, s'il nous dit que le refus de l'augmentation budgétaire pour la surveillance des musées est susceptible de nuire à la mise en sécurité des œuvres et au maintien des heures d'ouverture, cela doit figurer au *Mémorial* et les personnes qui voteront cet amendement devront assumer leur position. J'attends votre réponse à ce sujet, Monsieur le conseiller administratif. La diminution demandée par le Mouvement citoyens genevois empêchera-t-elle d'assurer les horaires d'ouverture des musées et leur sécurité? Je vous rappelle que ces missions font partie du mandat qui vous est confié.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai posé une question au magistrat, et j'apprécierai qu'il me réponde! Je précise que nous ne demandons pas la moindre

diminution du financement de la prestation externe demandée par les assurances. Elles avaient bien les mêmes exigences en 2011 et pour les années précédentes, alors pourquoi faut-il maintenant payer 150 000 francs de plus? Je ne peux le comprendre, étant donné qu'aucune prestation supplémentaire n'est prévue pour l'année 2012. En tout cas, personne n'a mentionné une telle éventualité, pas même M. Kanaan.

Nous ne demandons donc pas de diminution de la ligne budgétaire dévolue à la surveillance du Musée d'art et d'histoire, mais simplement l'annulation de son augmentation. Stop aux augmentations! Ou alors, elles doivent être dûment justifiées, ce qui ne me semble pas être le cas ici.

Sauf erreur, plus de 75 personnes travaillent au Musée d'art et d'histoire. Les gardiens font leur travail et la société de sécurité privée assure les prestations exigées par les assurances. Pourquoi cela engendre-t-il une augmentation de 150 000 francs, nom d'une pipe? J'aimerais bien avoir une réponse! Nous ne voulons pas diminuer quoi que ce soit par rapport au budget 2011, mais simplement mettre fin aux augmentations! Stop à l'inflation permanente des dépenses pour assurer les mêmes prestations, et rien de plus!

La présidente. Une question précise ayant été posée au magistrat Kanaan, je lui donne la parole pour y répondre.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je ne reviendrai pas sur les trois types de mandats des sociétés de surveillance privées dans les musées. Si le Conseil municipal coupe les moyens nécessaires en la matière – je reviendrai sur la cause de l'augmentation budgétaire demandée – étant donné que nous ne pouvons remettre en question ni la surveillance nocturne des musées ni l'ouverture et la fermeture des bâtiments, la diminution budgétaire se fera au détriment des expositions temporaires. Une telle mesure porterait atteinte à notre capacité d'organiser au moins une partie des expositions temporaires prévues.

Monsieur Sormanni, vous avez raison de me demander comment se justifie l'augmentation que j'ai demandée à cet égard. Cette question n'ayant pas été posée en commission, il est vrai que je n'ai pas encore eu l'occasion de vous fournir une réponse... Il s'agit en fait de la régularisation de dépassements budgétaires en constante augmentation ces dernières années, en raison principalement des contraintes supplémentaires imposées par les assurances et de l'élargissement de l'horaire du Musée d'art et d'histoire. Ces changements génèrent des besoins supplémentaires.

Au printemps 2011, peu avant la fin de son mandat, mon prédécesseur avait demandé un état des lieux de la surveillance du Musée d'art et d'histoire. Cet

examen ayant montré que les dépassements budgétaires y afférents se confirmeraient, il était temps de les régulariser. Les montants qui figureront aux comptes 2011 nous indiqueront dans quelle mesure nous avons visé juste dans l'évaluation de l'augmentation demandée pour l'année 2012. Je crois que le dépassement aux comptes 2011 sera à peu près équivalent à l'augmentation que nous entendons régulariser dans le budget 2012. Des dépassements de ce type ne peuvent pas être tolérés dans la durée.

J'ai des rapports entiers là-dessus, mais il est tard et je ne veux pas vous ennuyer avec ces détails, Mesdames et Messieurs. Il n'en demeure pas moins que ce dossier a été largement documenté par mon prédécesseur juste avant son départ.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Madame la présidente, je demande le vote à l'appel nominal sur cet amendement.

La présidente. Il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 56 non contre 16 oui (3 abstentions).

Ont voté non (56):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Alexis Barbey (LR), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve),

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (16):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC).

Se sont abstenus (3):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Eric Bertinat (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Page 37, cellule 3203000, Musée d'ethnographie, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous passons à un autre amendement du Mouvement citoyens genevois, qui demande une diminution de 236 576 francs correspondant à la suppression de deux postes supplémentaires prévus au Musée d'ethnographie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu le constater, le projet de budget rectifié prévoit la création de deux postes supplémentaires pour le Musée d'ethnographie en vue de sa réouverture. Mais ce musée n'est pas encore ouvert, et ces postes ne sont donc pas nécessaires en 2012. Ils le seront certainement en 2013 et nous les voterons au budget correspondant, mais pas avant. C'est inutile, puisque le musée est en travaux!

M. Sylvain Thévoz (S). Tout à l'heure, l'Entente s'est attaquée à des postes de direction. J'espère qu'elle ne s'en prendra pas maintenant à ces deux postes de bibliothécaire et de restaurateur ou restauratrice pour le Musée d'ethnographie, sous prétexte que ces dénominations sont «trop élitistes»! C'est à se demander si nous n'avons pas affaire ici à une stratégie visant à couper tous les postes pour la culture.

Le nouveau Musée d'ethnographie sera bientôt visitable, et ce joyau muséologique constituera une bonne vitrine pour Genève. Ne lui coupons pas les ailes avant même sa réouverture!

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, nous passerons ici de la parole aux actes. J'ai dit tout à l'heure que la création de postes de direction nous posait fondamentalement problème, mais que nous souhaitions accorder les moyens financiers nécessaires aux prestations offertes à la population. Il me semble d'ailleurs que tout le monde ici – même mon collègue Alberto Velasco – s'accordait plus ou moins à dire que les postes de direction ne sont pas toujours très utiles, contrairement aux postes de fonctionnaires chargés d'assurer des prestations directes.

Le Parti démocrate-chrétien ira donc dans le sens du Parti socialiste en refusant l'amendement du Mouvement citoyens genevois. Nous reconnaissons les efforts exemplaires du magistrat Sami Kanaan pour revoir ses prévisions à la baisse en matière de nouveaux postes. Le Musée d'ethnographie a beau être en travaux, le personnel nécessaire à son fonctionnement optimal doit être engagé dès aujourd'hui. La procédure prendra un certain nombre de mois, c'est pourquoi nous ne pouvons la remettre à l'année prochaine, comme le voudrait M. Sormanni.

Ce musée sera un outil important et un bel écrin pour l'ethnographie à Genève, et nous voulons lui assurer les postes nécessaires pour fournir les meilleures prestations possibles. J'emboîte donc le pas à M. Thévoz pour affirmer que le Parti démocrate-chrétien refusera cet amendement.

M. Olivier Baud (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous devons nous montrer conséquents. Le peuple genevois a voulu un musée d'ethnographie, les travaux sont en cours et, même si sa réouverture n'est pas pour demain, c'est maintenant que nous devons créer ces deux postes de bibliothécaire et de restaurateur ou restauratrice. Nous en avons besoin, il est nécessaire d'entretenir et de rénover les collections du musée, ainsi que de nombreux ouvrages qui ne sont plus en état d'être compulsés.

Il est donc absolument hors de question de supprimer ces deux nouveaux postes, et le groupe Ensemble à gauche s'opposera à l'amendement du Mouvement citoyens genevois.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai de la peine à comprendre la réaction des préopinants, mais c'est peut-être parce qu'il se fait tard et que je suis fatigué...

Je rappelle que le Mouvement citoyens genevois a soutenu et continue à soutenir le nouveau Musée d'ethnographie. Mais voulez-vous vraiment employer des bibliothécaires dans un musée en travaux, Mesdames et Messieurs? Ne vaudrait-il pas mieux attendre que les travaux en question soient terminés? Quand ouvrira ce musée? Sans doute pas avant le milieu de l'année 2012. J'ai donc de la peine à comprendre pourquoi vous voulez anticiper à ce point en créant non pas un seul, mais deux postes pour un musée fermé.

Je crois rêver décidément! J'aimerais que le magistrat nous informe de la date d'ouverture du nouveau Musée d'ethnographie, afin que nous sachions quand lancer le processus d'engagement du personnel rendu nécessaire par l'agrandissement de cette institution culturelle. Mais sachons raison garder! Pourquoi engager du monde alors que les travaux sont encore en cours?

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Le Parti libéral-radical s'opposera à cet amendement du Mouvement citoyens genevois. La création de ces deux postes peut paraître prématurée dans l'immédiat, comme vient de le supposer M. Sormanni. Cependant, le nouveau Musée d'ethnographie sera inauguré en 2014, ce qui implique dès 2013 un travail à plein temps pour préparer les expositions et mettre au point la muséographie de l'institution. Elle doit pouvoir s'organiser, en vue de constituer une infrastructure digne de l'investissement consenti par la Ville de Genève en vue d'atteindre cet objectif.

Par conséquent, c'est bel et bien en 2012 qu'il faudra mettre au concours ces deux postes et chercher leurs futurs titulaires. De la sorte, ces personnes pourront consacrer toute l'année 2013 à la préparation de l'inauguration du musée. Telle est la raison pour laquelle le groupe libéral-radical soutiendra la création de ces postes et refusera cet amendement.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Le Musée d'ethnographie n'ouvrira pas en 2012. Son personnel pourra réintégrer le bâtiment en automne 2013, et la réouverture est prévue au printemps 2014. Je vous informe au passage, Mesdames et Messieurs, que les délais fixés pour le chantier, tout comme le budget voté pour les travaux, sont actuellement respectés.

Pourquoi demander dès maintenant ces deux postes de restaurateur ou restauratrice, d'une part, et de bibliothécaire, d'autre part? Parce que le personnel du musée travaille évidemment même pendant la fermeture! Il prépare actuellement une exposition majeure pour la réouverture. Cela peut paraître bizarre, mais cette institution n'emploie aujourd'hui qu'une seule personne compétente dans le domaine de la restauration. Or, l'exposition de réouverture présentera plus de 1000 objets! Cette personne ne peut tout simplement pas les préparer et les nettoyer seule. A titre indicatif, il faut en moyenne deux à trois jours pour mettre un objet en état d'être exposé.

Malheureusement, les collections du Musée d'ethnographie sont encore stockées sans être entretenues ni restaurées; il est donc indispensable de renforcer l'équipe chargée de s'en occuper pour préparer la réouverture à temps. Un délai d'un an n'est pas de trop dans ce contexte.

Quant à la bibliothèque, l'ancien musée en possédait une petite, très archaïque, de 12 places; la nouvelle aura 50 places. Cela nous permettra enfin de valoriser tous les ouvrages disponibles, ce qui implique un travail préparatoire considérable. Ce point est d'une importance capitale, car la bibliothèque et ses services constituent l'un des meilleurs moyens de familiariser la population avec les collections du Musée d'ethnographie. Or, il n'y a aujourd'hui qu'une seule bibliothécaire... Comme pour la restauration des collections, il est indispensable de renforcer l'équipe chargée de la bibliothèque dès maintenant, si nous voulons être prêts pour la réouverture du musée. Voilà pourquoi la création de ces deux postes se justifie en 2012 déjà.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 64 non contre 8 oui.

*Page 32, cellule 3106000, Service culturel,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(Fanfare du Loup Orchestra, page 5 des subventions).*

La présidente. Nous continuons avec les amendements du Mouvement citoyens genevois. Celui que nous traitons maintenant demande une diminution de 39 200 francs de la subvention destinée à Fanfare du Loup Orchestra, faisant passer le nouveau montant à 160 800 francs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Cet amendement et les suivants relèvent de la même problématique. Le Mouvement citoyens genevois demande simplement le retour de la subvention accordée à la Fanfare du Loup au montant du budget 2011. Il s'agit, en fait, de ne pas accepter son augmentation prévue au budget

2012. J'insiste: nous voulons rester au même montant, et non le diminuer. Cet orchestre pourra assurer les mêmes prestations, puisque son financement ne changera pas par rapport à l'année 2011.

Tout au long de ce débat budgétaire, plusieurs groupes politiques se sont efforcés de trouver des économies permettant au Conseil municipal, en fin de processus, de voter un budget à l'équilibre. Nous nous en approchons petit à petit, nous n'en sommes plus très loin, même... Du côté des postes de travail du personnel municipal, on a déjà supprimé l'indexation salariale qui n'avait pas lieu d'être maintenue. Nous avons également voté toute une série de diminutions budgétaires diverses.

A présent, c'est au tour des organismes subventionnés de faire un effort, comme tout le monde! Il n'y a pas de raison que seuls les fonctionnaires se serrent la ceinture. Nous ne devons donc pas continuer à allouer aux bénéficiaires des subventions municipales des montants en légère ou en forte augmentation, qui sont parfois même arrondis au millier de francs supérieur.

Je rappelle une fois encore qu'il ne s'agit pas de diminuer le soutien que nous leur donnons; les acteurs culturels ne seront pas préterités par la mesure que nous préconisons dans cet amendement. Nous attendons d'eux qu'ils fournissent les mêmes prestations qu'en 2011. Quand les temps seront meilleurs, nous pourrions peut-être faire mieux... Tel est le fondement des amendements déposés par le Mouvement citoyens genevois qui portent sur les subventions culturelles.

M. Pascal Holenweg (S). Je retracerai tout d'abord à grands traits le contexte assez particulier dans lequel ont été présentées à la commission des arts et de la culture les demandes de coupes budgétaires, dont la dizaine d'amendements que nous traitons maintenant sont les derniers reliefs, les dernières traces, les derniers souvenirs, les dernières fumeroles...

En commission, nous avons eu droit à une espèce d'offensive plus ou moins concertée, explicite et convaincante de la droite dans son ensemble – du Parti démocrate-chrétien au Mouvement citoyens genevois – contre toutes ou à peu près toutes les subventions culturelles, c'est-à-dire pour refuser leur augmentation d'année en année. Je laisse de côté les propositions de création de postes auxquelles la droite était également opposée, pour m'en tenir uniquement aux augmentations de subventions.

Le discours, l'argumentaire et les prétextes de la droite sont restés immuables du début à la fin des discussions en commission: elle veut en rester aux subventions du budget 2011, car il n'y aurait soi-disant aucune raison de les augmenter en 2012. Comme si rien ne s'était passé entre-temps! Comme si les acteurs culturels restaient éternellement les mêmes et faisaient toujours la même chose, selon

un programme et des projets identiques qui justifieraient qu'on les oblige à se contenter des mêmes montants!

Mesdames et Messieurs, dans le domaine des arts, de la culture et du spectacle, maintenir les subventions à l'identique revient en fait à les réduire. En effet, c'est un champ d'activité «surinflationniste» en raison de l'augmentation constante des coûts de production, d'installation, d'assurances, de sécurité, de réalisation et de mobilité des créations. Par conséquent, dans la réalité, accorder les mêmes subventions d'une année à l'autre équivaut à diminuer les ressources des acteurs culturels.

Les seuls montants qui n'augmentent pas, dans ce domaine, sont les revenus de la plupart des artistes et créateurs; ils auraient même tendance à diminuer, surtout en temps de crise. Mais tous les coûts matériels de production sont à la hausse en permanence, y compris dans les grandes institutions bénéficiant d'une garantie de subvention dont les organismes indépendants ne jouissent pas. Voilà pourquoi on doit indexer légèrement à la hausse – un peu plus qu'au coût de la vie – les subventions que nous accordons dans le domaine culturel.

Le «surinflationnisme» que j'évoquais tout à l'heure est également dû à l'élargissement des publics concernés et du champ géographique où ils sont recrutés par les institutions culturelles. En 2012, elles s'adressent à plus de gens qu'en 2011, elles disent autre chose à d'autres personnes et leur message porte plus loin. Elles ont donc besoin de davantage de moyens, d'autant plus qu'en temps de crise les financements privés ne sont pas légion et que seuls les moyens publics peuvent assurer leur bon fonctionnement. D'ailleurs, l'augmentation de cette aide reste extrêmement modeste, comme nous pouvons le constater en considérant chaque subvention en particulier.

J'insiste sur le fait que seul le financement public permet aux acteurs culturels de répondre aux nécessités nouvelles. S'opposer à son augmentation d'une année à l'autre, c'est véritablement nuire à la capacité créative du tissu culturel genevois – et même à sa survie, dans certains secteurs et pour certains artistes. Dans ces conditions, le maintien des subventions du budget 2012 au niveau du budget 2011 équivaldrait, comme je l'ai dit tout à l'heure, à la réduction objective des moyens réels dont disposent les acteurs culturels genevois.

Ce que l'on ne ferait jamais pour le Grand Théâtre, la Comédie, l'Orchestre de la Suisse romande et les grandes institutions culturelles que sont les musées, qui fonctionnent selon le régime de la gestion directe, on le fait pour de plus petits organismes et des acteurs émergents encore en train de passer d'une situation extra-institutionnelle à un statut institutionnel. Evidemment, c'est plus facile de s'en prendre à ces gens-là! Voilà ce dont témoignent les derniers vestiges de l'offensive de la droite en commission des arts et de la culture, à savoir cette dizaine d'amendements du Mouvement citoyens genevois.

J'ouvre ici une parenthèse pour me féliciter que cette offensive ait été contrée avant d'avoir lieu en commission des finances, et cela grâce aux réactions des gens dans la rue, à la mobilisation des médias et de l'opinion publique, aux protestations des acteurs culturels et des travailleurs du monde du spectacle menacés par les coupes budgétaires proposées. Je ferme la parenthèse et je reviens au sujet principal de mon intervention.

La position de toute la droite au cours des débats préliminaires en commission nie la réalité du monde artistique et la nécessité de maintenir le tissu culturel de la manière la plus pluraliste possible. Il n'est pas très risqué, politiquement parlant, de s'attaquer à la Fanfare du Loup, au Festival Archipel, à Fonction: cinéma, au Centre international de percussion, au cinéma Spoutnik ou au Théâtre du Galpon, comme le fait le Mouvement citoyens genevois. Il ne s'agit pas là d'un affrontement avec des institutions culturelles susceptible de faire plier les politiques.

Non, le Mouvement citoyens genevois s'attaque à des créateurs qui n'ont pas les moyens de mobiliser le monde politique dans son ensemble. C'est assez pitoyable, pas très courageux, économiquement et budgétairement inutile, culturellement stupide et politiquement irresponsable! (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, mon collègue Pascal Holenweg a très bien décrit la situation. Il n'appartient pas à mon groupe, mais nous nous aimons beaucoup et il se trouve que, dans le cas présent, nous sommes tout à fait d'accord! Cela dit, j'aimerais m'exprimer avec mes mots à moi, puisque je connais bien le tissu culturel genevois.

On dit que l'on mesure le niveau de civilisation d'une société au soin qu'elle accorde à sa culture... Je me réjouis de constater que la série d'amendements dont il est question ici n'émane que du seul Mouvement citoyens genevois, et pas de l'ensemble de la droite. C'est au moins cela! On peut se demander quelle vie culturelle ce parti souhaite pour Genève, et quelles prestations il entend offrir à la population.

Alors, parlons des 2500 francs de rémunération de certains acteurs culturels qui assurent justement des prestations au bénéfice de la population genevoise. Ne vous y trompez pas, Mesdames et Messieurs! Quand on présente au département de la culture et du sport un budget de 87 000 francs pour engager quatre acteurs – ou pour payer le deuxième pilier de ceux qui sont déjà engagés – même si l'on reçoit seulement la moitié de cette somme, le spectacle se fera!

Ne venez pas me dire que les artistes ont choisi ce métier et que, par conséquent, ils doivent accepter de crever de faim! Tel est pourtant le lieu commun que l'on sert à ceux qui ont opté pour une carrière artistique. Pourtant, il y a en Suisse romande une éminente école des arts de la scène qui se trouve à Lausanne, qui

délivre un *bachelor* après trois ans d'études et où il est même possible d'obtenir un *master* en gestion culturelle. Et il faudrait que les diplômés issus de cette école se retrouvent au chômage, faute de subventions? Osez-vous leur dire de se recycler, après cinq ans de hautes études?

Je pourrais développer le sujet longuement, mais je ne le ferai pas. Ensemble à gauche préfère se concentrer sur la problématique des prestations culturelles. Les subventions octroyées par la Ville en la matière ne sont pas une aumône, il ne s'agit pas de donner trois sous à quelques artistes pour qu'ils ne fassent pas trop de bruit! Ces subventions permettent d'offrir à la population des billets d'entrée accessibles pour toutes sortes de spectacles, et cela de la manière la plus démocratique. Voilà le sens des sommes allouées dans ce cadre!

Sans doute le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche ne fréquentent-ils pas les mêmes lieux culturels... C'est regrettable! Je me propose donc d'emmener M. Sormanni – vous lui transmettez ou non mon invitation, Madame la présidente... – dans certains théâtres, simplement pour qu'il connaisse mieux le réseau culturel genevois et ceux qui le font.

La Fanfare du Loup existe depuis plus de vingt ans, elle a son public et mérite ses galons. L'augmentation de sa subvention correspond simplement à une indexation qui n'a pas été adaptée depuis des années. Cette somme de 39 200 francs lui donnera peut-être la possibilité d'engager jusqu'à quatre personnes supplémentaires, ou alors de payer le deuxième pilier de ses membres actuels, afin que les artistes jouissent des mêmes droits que tout un chacun.

Mais j'ai bien compris, tout à l'heure, ce que veut le Mouvement citoyens genevois: il préfère donner de l'argent aux associations de soutien aux chômeurs, plutôt que d'offrir aux artistes les moyens de travailler pour ne pas être au chômage! En fin de compte, ce que les gens réclament, c'est du travail – et rien d'autre!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Chers collègues, je pense que ces amendements pour la suppression de l'augmentation des subventions culturelles portent atteinte à la substantifique moelle de l'art genevois en s'attaquant aux acteurs culturels concernés. Mais ce sont tous des créateurs, et la création a un coût! Il en va de même de la composition musicale, pour ce qui est de la Fanfare du Loup. De nombreux artistes – dont les musiciens, justement – ne touchent pas le chômage; nous devons nous en souvenir. En effet, ils ne bénéficient pas encore du même statut que les comédiens ou les danseurs.

Mais voilà que le Mouvement citoyens genevois veut couper dans la musique! Dans un domaine où les créateurs sont indépendants, ne bénéficient pas de prestations sociales et consacrent énormément de temps à leur art! Tant la Fanfare

du Loup que le Festival Archipel et le Centre international de percussion passent commande de créations musicales à divers compositeurs. En outre, ces organismes assurent la diversité et la renommée de la vie musicale genevoise, tout en jouant un rôle phare dans le domaine de la recherche musicale, dont Genève est fière. Tout cela constitue un panorama qui doit être maintenu.

Comme d'autres groupes dont les représentants se sont exprimés précédemment, les Verts n'accepteront aucune suppression d'augmentation de subvention culturelle.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Je considère ce débat comme suffisamment important pour que nous le poursuivions lundi, si nécessaire. Pour ma part, je suis là depuis 8 h ce matin et je dois avouer que j'attends impatientement le moment de clore cette séance. En tout cas, les artistes et les acteurs culturels seront très attentifs aux suites parlementaires de ce débat qui a animé la vie genevoise au cours des dernières semaines.

Je me permets donc de poser quelques préliminaires, avant d'en venir concrètement aux amendements du Mouvement citoyens genevois en matière de subventions culturelles. Tout d'abord, il me semble que nous nous éloignons de plus en plus du débat d'origine mené au sein de la commission des arts et de la culture, lequel a malheureusement été complètement biaisé par l'attitude de certains commissaires qui l'ont porté sur la place publique, permettant ainsi l'intervention de personnes extérieures. Je regrette la manière dont cette lamentable affaire s'est déroulée et l'agitation inutile qui s'en est suivi.

Le Parti libéral-radical tient à dire ici qu'il ne s'est absolument pas senti compris – et à aucun moment – dans l'interprétation, par certains, de ses positions et des mesures qu'il entendait promouvoir. Cela continue ce soir, puisque le représentant du Parti socialiste nous a accusés tout à l'heure d'avoir voulu mener une offensive contre la culture. Il ne l'a pas dit clairement, mais il a sous-entendu que notre posture politique pourrait dépendre de critères d'ordre personnel... Mais pourquoi serait-ce le cas?

Pourquoi prétendre que nous ne connaissons pas le monde culturel et que nous ne faisons qu'inventer des prétextes pour lui porter atteinte? Un peu de respect, quand même! Les artistes et les acteurs culturels ne sont pas tous à gauche, il y en a dans tous les milieux! La portée du débat sur la culture dépasse largement une simple opposition gauche-droite où nous ne voulons pas nous empêtrer ce soir. Mais plus nous nous éloignons du débat de fond, plus nous restons en surface et plus nos discussions seront biaisées, comme ce fut le cas dès le départ.

Ce soir, il est temps de remettre l'église au milieu du village et de revenir aux fondements réels des positions et des mesures que nous avons choisi de défendre.

Le Parti libéral-radical se sent quelque peu mal à l'aise face aux amendements du Mouvement citoyens genevois, car ils sont le résultat d'une sélection arbitraire opérée parmi les augmentations de subventions demandées par le magistrat. Ils ne traduisent donc ni un refus de principe desdites augmentations ni notre volonté de revenir de manière linéaire aux montants du budget 2011. Politiquement, ce genre de sélection ne nous satisfait pas tout à fait, et nous ne sommes pas très au clair sur les critères qui ont présidé au choix des associations concernées par ces amendements.

Mais nous ne voulons pas entrer dans ce débat-là. J'aimerais plutôt rappeler que, au début du processus budgétaire, on nous a soumis une demande d'augmentation de près de 10 millions de francs pour le seul département de la culture et du sport. En cette année économiquement chahutée, il nous a paru pour le moins imprudent, de la part du magistrat Kanaan, de promouvoir des mesures aussi importantes, susceptibles de plomber son budget pour toute la législature à venir.

Telle est la raison pour laquelle, dans un premier temps, nous n'avons pas voulu entrer en matière sur les augmentations de subventions culturelles, sachant bien – et le débat de ce soir le prouve – qu'il y aurait des arbitrages à faire. J'en profite pour annoncer dès maintenant que le résultat du vote général du budget 2012 en deuxième débat orientera notre position définitive en troisième débat, notamment en ce qui concerne les subventions. Mais, pour l'instant, de même que lors des travaux de la commission des finances, notre groupe a décidé de ne pas poursuivre la discussion tant que régnera le malentendu survenu à la commission des arts et de la culture.

Je dirai encore quelques mots sur le fond. Les critères qui ont présidé tant à l'augmentation de certaines subventions demandées par le Conseil administratif qu'à leur diminution éventuelle prônée par le Mouvement citoyens genevois ne sont pas encore clairs à nos yeux. C'est d'autant plus vrai que, en examinant de près le processus d'octroi de ces montants à certains organismes subventionnés, nous avons hélas découvert passablement de flou artistique...

Mesdames et Messieurs, la créativité est une très belle chose, et nous sommes fiers de la soixantaine de troupes de théâtre actives à Genève et de la trentaine de salles de spectacle que nous entretenons. Néanmoins, s'il est un domaine où il ne peut pas y avoir de flou, c'est bien celui de nos finances et, par suite, des subventions allouées par la Ville. Les représentants de la gauche savent très bien – et même mieux que nous, puisqu'ils connaissent de l'intérieur les milieux concernés... – que certaines institutions et associations mangent à tous les râteliers, comme on dit: celui de la Ville, celui du Canton... Or, elles ne respectent pas toujours les règlements que nous avons fixés en la matière.

Nous estimons qu'un travail de fond est nécessaire pour clarifier la situation. Je rappelle au passage que nous avons déposé, en 2006 déjà, la motion M-642

intitulée «Pour une clarification des critères de subventionnement à diverses associations». Tel est le débat que nous voulons mener avant tout, avant même de parler de choix politiques et culturels.

Il faut d'abord définir des critères égalitaires, afin que chacun ait les mêmes chances de recevoir un subventionnement – et cela en toute transparence. La motion M-642, déposée en 2006 comme je viens de le dire, a été renvoyée en commission par ce plénum en 2007, puis traitée par la commission des finances en 2008. Il serait peut-être bon que la rapporteuse, qui siège juste en face de moi, se souvienne qu'elle détient encore le rapport sur cet objet dans ses tiroirs. Oui, il a été confisqué par l'Alternative! Voilà la cause des malentendus actuels.

Nous demandons à présent – et de manière urgente – que l'Alternative rende ce rapport sur la motion M-642 de 2006, afin que le débat de fond puisse avoir lieu – en 2012! Ainsi, nous pourrions prendre position en nous basant sur des critères de subventionnement qui garantissent la transparence et l'accessibilité démocratique aux subventions. Tel est le débat que nous voulons maintenant.

Notre souci d'économie n'est pas un prétexte pour nuire, soi-disant, à tel ou tel acteur culturel! Si nous disons qu'il va falloir commencer à compter l'argent disponible, c'est parce que tout le monde en a besoin – et pas seulement les artistes. La procédure de demande de subvention doit être connue de tous, après avoir été dûment établie par nous. C'est ce que fait le Canton au moyen de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), un instrument légal dont la Ville ne dispose malheureusement pas.

Telle est la raison pour laquelle nous souhaitons ce soir remettre le débat à plat. En ce qui concerne le budget 2012, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre position définitive en troisième débat dépendra du vote global en deuxième débat. Si le budget reste déficitaire à l'issue de ce vote, nous nous réservons la possibilité de proposer ensuite des coupes linéaires sur l'ensemble des subventions, que nous demanderons au plénum de voter avec nous.

Je rappelle que les augmentations de subventions demandées par le magistrat Kanaan se montent à plus de 1 million de francs! Or, nous devons gérer le département de la culture et du sport de manière équilibrée, dans l'intérêt général de la collectivité. Telle est la position du Parti libéral-radical, à ce stade. Nous y reviendrons dès lundi. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs!

La présidente. Il est presque minuit, et nous ne sommes pas autorisés à siéger un dimanche; c'est pourquoi je lève la séance. Nous poursuivrons la discussion sur cet amendement et notre débat budgétaire lundi prochain à 17 h. Bon dimanche!

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 0 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3562
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3562
3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B). Suite du deuxième débat	3562
4. Propositions des conseillers municipaux	3640
5. Interpellations	3640
6. Questions écrites	3640

La mémorialiste:
Marguerite Conus